



La force du réseau

Rapport annuel 2006-2007



Fédération des chambres
de commerce du Québec

fccq

La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Grâce à son vaste réseau de 162 chambres de commerce, la FCCQ représente 57 000 membres exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau d'affaires au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

Mission

Promouvoir la liberté d'entreprendre qui s'inspire de l'initiative et de la créativité afin de contribuer à la richesse collective en coordonnant l'apport du travail de tous.





Table des matières

Mot des présidents	4	Des chambres en mouvement	6		
Les membres corporatifs	9	Projet Balancier	11	L'Indicateur 2006	14
Interventions publiques	15	Développement économique régional	23		
Corridors de commerce	26	Congrès 2006	30	Mercuriades 2007	32
Partenariats	36	Bureau de direction	39	Bureau des gouverneurs	40
Conseil d'administration	41	Comités	45	Personnel de la FCCQ	47
Publications	49				

Mot des présidents



Patrice Simard

2006-2007 : pour un Québec gagnant et des entreprises plus compétitives

En 2006-2007, forte des principes et des axes d'intervention contenus dans sa vision économique *Pour un Québec gagnant*, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) est intervenue haut et fort, sur toutes les tribunes publiques et médiatiques, afin de contribuer à renforcer la compétitivité des entreprises d'ici, de raviver l'entrepreneuriat québécois et de favoriser la vitalité économique de toutes les régions du Québec.

Que ce soit en initiant elle-même les débats publics par des prises de position originales et bien documentées, en travaillant de concert avec les différents ministères pour instaurer des mesures qui favoriseront la compétitivité des entreprises québécoises, en mobilisant ses chambres locales et les autres associations patronales sur les enjeux de développement économique ou encore en s'opposant avec fermeté lorsque les intérêts de ses membres sont menacés, toutes les actions de la Fédération ont été menées en fonction de l'objectif d'un Québec gagnant; ce Québec que nous souhaitons innover et dont la prospérité repose sur une meilleure exploitation de ses atouts, sur la croissance de ses entreprises et sur la concertation continue des partenaires économiques.



Françoise Bertrand

À l'inverse, la mondialisation des marchés, la concurrence accrue des économies émergentes, le retard de notre productivité, la pénurie de main-d'œuvre spécialisée, le vieillissement de la population et la précarité des finances publiques sont autant de défis que le Québec se doit de relever s'il veut assurer sa prospérité et maintenir sa marque, tant sur les marchés nationaux qu'internationaux.

Dans ce contexte économique de plus en plus compétitif, ou bien nous avançons et nous nous améliorons, ou bien nous perdons du terrain et nous nous appauvrissons. Cette situation, les membres de la FCCQ ne peuvent l'accepter. Voilà donc pourquoi la Fédération a participé activement aux consultations prébudgétaires, tant au provincial qu'au fédéral, a appuyé les projets énergétiques qui agissent en tant que leviers de développement économique, s'est assurée de la reconnaissance des compétences des travailleurs québécois sur une base volontaire, a veillé à ce que toutes les régions bénéficient des meilleures conditions afin d'assurer leur prospérité, et ne pouvait tolérer que le développement économique du Québec soit constamment relégué au second plan, ce qui contribue à freiner, voire immobiliser, plusieurs projets d'activité économique.

C'est d'ailleurs afin de redonner aux enjeux économiques droit de cité dans les débats publics et de raviver l'esprit d'entrepreneuriat québécois que la FCCQ est montée plusieurs fois aux barricades cette année, notamment en proposant la création d'une agence d'analyse économique. Grâce à la pertinence et à la représentativité de ses prises de position – issues des acteurs mêmes du développement économique –, à la solidité de ses dossiers et à l'originalité de son approche, nous constatons avec une grande fierté que les actions de la FCCQ ont de plus en plus d'impact, et qu'elles provoquent de véritables changements dans le climat d'affaires québécois et canadien.

Ainsi, comme vous pourrez le constater à la lecture de ce rapport annuel, en 2006-2007, la FCCQ a été pleinement en mesure d'occuper le débat public, de l'animer et de le ramener aux enjeux qui touchent directement la compétitivité des entreprises québécoises. Il ne fait donc aucun doute, à la lumière du chemin parcouru, que la FCCQ est le regroupement incontournable des intérêts d'affaires sur l'échiquier socioéconomique et politique du Québec.

Bonne lecture!



Françoise Bertrand
Présidente-directrice générale



Patrice Simard, FCA
Président du conseil, 2006-2007

Des chambres en mouvement

Tournée régionale

Toujours soucieuse de mieux répondre aux besoins des chambres de commerce locales membres de son réseau et de maintenir un rapport d'étroite collaboration avec elles, la FCCQ a entrepris, une fois de plus cette année, sa tournée régionale afin d'aller rencontrer les gens d'affaires des quatre coins du Québec.

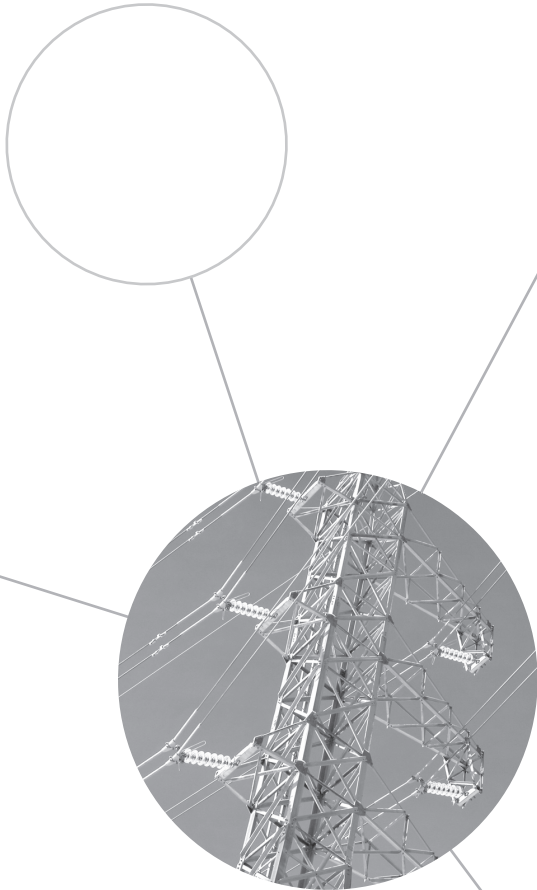
En 2006-2007, la FCCQ a rendu visite à 47 chambres de commerce de 10 régions du Québec. Ces rencontres privilégiées avec les administrateurs et les employés permanents ont permis de faire le point sur les progrès accomplis dans les différents dossiers menés par la FCCQ et surtout d'échanger sur les enjeux importants pour chaque région afin d'aligner les actions de la FCCQ sur les réalités et les préoccupations des chambres locales.

De plus, cette tournée a été l'occasion pour les représentants de la FCCQ d'échanger sur l'importance de se doter de moyens efficaces pour augmenter la compétitivité du Québec et de présenter l'agence d'analyse économique, dont la FCCQ recommande fortement la création afin de redonner aux enjeux économiques droit de cité dans le débat public.

Séance de formation

Les 23 et 24 février 2007 à Québec, c'est sous le thème *Être un bon gestionnaire* que la FCCQ a tenu sa séance de formation annuelle destinée aux administrateurs et aux employés permanents des chambres de commerce. Très courue et appréciée des membres, l'activité aura permis de réunir près de 70 représentants en provenance de 60 chambres de commerce. Parmi les ateliers offerts, ceux sur la motivation, le leadership et la négociation visaient à développer les habiletés interpersonnelles des participants, alors que celui concernant le budget d'un secrétariat permanent de chambre de commerce visait à leur donner des outils pratiques pour leurs tâches de gestion quotidienne.

Comme à chaque année, le réseautage a également occupé une place de choix, notamment dans le cadre du traditionnel dîner des sous-ministres, qui aura permis aux membres du bureau de direction et du conseil d'administration d'échanger sur les questions économiques avec plusieurs sous-ministres des différents ministères provinciaux.





Accréditation

Véritable engagement de la part des chambres envers leurs membres et leurs partenaires, l'accréditation permet de veiller à ce que la chambre joue son rôle de façon crédible, selon des règles bien définies, et qu'elle agisse en conformité avec un certain nombre d'exigences.

Pour que cette reconnaissance soit pleinement acceptée par les pairs, les partenaires et le public, le réseau des chambres de commerce canadiennes a confié le mandat d'attribuer les accréditations à un organisme indépendant sans but lucratif créé en 2004 : le Conseil d'accréditation des chambres du Canada (CACC).

Le CACC offre deux types de reconnaissance : l'accréditation et l'accréditation avec distinction. Pour obtenir une accréditation, une chambre de commerce doit satisfaire aux exigences d'admissibilité des trois grands secteurs suivants :

- les politiques et la défense d'intérêts ;
- les services et les programmes offerts aux membres ;
- la structure organisationnelle et l'administration.

Quant à l'accréditation avec distinction, elle est décernée lorsque la chambre répond à deux exigences supplémentaires, en démontrant, d'une part, qu'elle observe des règles de gouvernance plus strictes et, d'autre part, qu'elle s'est dotée d'un plan d'action stratégique à long terme couvrant plusieurs années.

En 2005-2006, la FCCQ lançait son processus d'accréditation auprès de l'ensemble de ses membres affiliés. Jusqu'à présent, 26 chambres ont obtenu leur accréditation, ce qui représente 16 % des membres affiliés de la FCCQ.

Félicitations aux 10 chambres de commerce accréditées en 2006-2007 :



Chambres de commerce accréditées avec distinction

Grande taille

- Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud
- Chambre de commerce de Sherbrooke

Taille moyenne

- Chambre de commerce et d'industrie Saint-Eustache, Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Chambres de commerce accréditées

Grande taille

- Chambre de commerce et d'industrie des Bois-Francs et de l'Érable
- Chambre de commerce et de l'industrie Les Maskoutains
- Chambre de commerce Pierre-Le Gardeur De Repentigny

Taille moyenne

- Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est
- Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur

Petite taille

- Chambre de commerce et d'industrie du secteur Roberval
- Chambre de commerce de Sainte-Adèle



Les membres corporatifs

Tournée corporative

Cette année encore, la tournée corporative aura permis à la FCCQ de rencontrer de nombreuses entreprises membres et non-membres afin d'échanger sur les grands enjeux socioéconomiques du Québec.

Les nombreuses visites effectuées auprès d'entreprises non-membres ont permis à la FCCQ de présenter son offre de services et de démontrer son intérêt pour les enjeux liés aux divers secteurs industriels et sa compréhension de ces derniers. Ces rencontres personnalisées ont d'ailleurs porté fruit puisqu'elles se sont soldées par l'adhésion de plusieurs nouveaux membres.

Cercle des partenaires

Le Cercle des partenaires est un groupe exclusif qui réunit de grandes entreprises ayant un rayonnement important et une influence déterminante, tant au Québec que sur la scène internationale. Les entreprises membres du Cercle des partenaires sont:

Alcan
Banque Nationale du Canada
Bell Canada
BMO Banque de Montréal
Bombardier
CN

Chemin de fer Canadien Pacifique
Hydro-Québec
Mouvement Desjardins
Raymond Chabot Grant Thornton
RBC Banque Royale
Transcontinental

Forum affaires

Divisé en trois catégories, Or, Argent et Bronze, le Forum affaires regroupe des entreprises ayant un impact direct sur le développement de leur secteur d'activité et, par le fait même, sur le développement économique du Québec. Voici la liste des membres du Forum affaires Or:

Abitibi-Consolidated
Acier Leroux
Alcoa
Aluminerie Alouette
AstraZeneca International
Banque de développement du Canada
Bell Helicopter Textron
Cascades
Ernst & Young
Gaz Métro
Groupe CGI
Groupe Pages Jaunes
Imperial Tobacco Canada
Loblaws
Loto-Québec

Mercer
Merck Frosst Canada
Molson
Novartis
Pfizer Canada
Power Corporation du Canada
Pratt & Whitney Canada
Quebecor
Radio-Canada / RDI
Samson Béclair/Deloitte & Touche
Saputo
Shell
SNC-Lavalin
Société des alcools du Québec
Société de transport de Montréal
Telus Communications
Tembec
The Gazette
Xstrata Nickel

Par leur contribution à la vitalité économique du Québec, les entreprises membres de la FCCQ sont des participantes de premier ordre lors de l'élaboration des contenus dans le cadre des travaux des comités, ces derniers étant essentiels pour appuyer de façon pertinente les actions de la FCCQ.

Carrefours d'influence

Dans le cadre des premiers *Carrefours d'influence* de son histoire, la FCCQ a invité plusieurs acteurs influents de la scène économique et politique québécoise à venir échanger et discuter avec les membres de son Cercle des partenaires et de son Forum affaires sur les enjeux de la compétitivité et de la productivité ainsi que sur leur vision d'un Québec gagnant.

Pour son premier *Carrefour d'influence*, la FCCQ a invité l'auteur et éditeur au quotidien *La Presse*, M. Alain Dubuc, à venir présenter les grandes lignes de son livre *Éloge de la richesse*, un ouvrage dans lequel il propose des idées afin de donner au Québec les moyens de ses ambitions. Au mois de décembre, c'était au tour de M. Clermont Gignac, directeur exécutif pour la réalisation des centres hospitaliers universitaires de Montréal, de venir échanger avec les participants sur les défis qui entourent la construction du CHUM et du CUSM.

De plus, la FCCQ a eu l'honneur d'accueillir les trois chefs des principaux partis politiques provinciaux, M. Jean Charest, M. Mario Dumont (accompagné de M. Gilles Taillon) ainsi que M. André Boisclair, avant le début de la campagne électorale. En février 2007, le bureau de direction de la FCCQ et les membres sectoriels du conseil d'administration rencontraient le ministre des Finances sortant, M. Michel Audet, quelques jours après le dépôt de son budget 2007-2008.

Le mois de mars a été ponctué par la visite de M. Jean-René Halde, président et chef de la direction de la Banque de développement du Canada, dont la présentation avait pour thème: Accroître sa compétitivité ou disparaître. Finalement, en mai, le dernier *Carrefour d'influence* de la saison a permis d'accueillir la nouvelle présidente de Gaz Métro, M^{me} Sophie Brochu, dont la présentation portait sur la relation société-énergie.

Déjeuner-causerie sur l'efficacité énergétique

Le 25 janvier 2007, la FCCQ présentait un déjeuner-causerie sous le signe de l'efficacité énergétique avec pour conférencier d'honneur M. Thierry Vandal, président et chef de la direction d'Hydro-Québec. S'adressant tout spécialement à la communauté d'affaires, M. Vandal a prononcé une allocution sous le thème « Les grandes orientations: mettre l'énergie renouvelable au service des clients ».

Cette activité était également l'occasion d'honorer six entreprises qui ont accédé en 2006 au très sélect réseau *Écolectrique* d'Hydro-Québec qui vise à regrouper les grandes entreprises reconnues pour leur leadership et leur performance exceptionnelle en matière d'efficacité énergétique.

Forum des gens d'affaires : Les Clés de la prospérité au Québec

Le 28 mai 2007 à Montréal, grâce à l'initiative de la Chambre de commerce du Canada, la FCCQ et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain s'associaient afin de présenter un Forum des gens d'affaires sous le thème: Les Clés de la prospérité au Québec.

Cette activité, qui a permis de réunir une centaine de gens d'affaires, visait à examiner la position économique du Québec, en la comparant à celle du reste du Canada, et à trouver des pistes de solution à court, moyen et long termes afin de renforcer les atouts que possède déjà le Québec, dans la perspective d'un Québec plus prospère.

Projet Balancier

En 2006-2007, la FCCQ a redoublé d'efforts afin de relancer l'entrepreneuriat au Québec, ce qui constitue le premier axe d'intervention de sa vision économique *Pour un Québec gagnant*. Par ses actions, la FCCQ souhaite provoquer un recentrage du balancier qui n'évacue pas le débat public, bien au contraire, mais qui donne à l'ensemble des enjeux, y compris les enjeux économiques, droit de cité dans le débat.

Dévoilement d'une étude sur les causes et les conséquences de l'abandon des projets du Suroît et du bassin Peel

Le 27 septembre 2006, en regard des résultats mis en lumière par une étude sur les causes et les conséquences de l'abandon des projets du Suroît et du bassin Peel qu'elle a commandée, la FCCQ a dévoilé ses recommandations visant à contrer l'immobilisme et à raviver l'entrepreneuriat au Québec, notamment par la création d'une agence d'analyse économique.

Selon une étude rigoureuse réalisée par le professeur Yves Rabeau de l'École des sciences de la gestion de l'UQÀM, l'abandon des projets du Suroît et du bassin Peel représente autant d'occasions manquées de stimuler la croissance économique et l'emploi, de générer des revenus additionnels pour le gouvernement et de doter le Québec d'avantages concurrentiels. Ainsi, selon l'étude, le Québec a

perdu, seulement en retombées temporaires, près de 2 milliards de dollars avec l'abandon de ces deux projets.

En outre, le coût d'opportunité ne se limite pas à cette perte d'activité économique mais comprend aussi les impacts à plus long terme. À cet effet, la FCCQ a tenu à souligner que le message envoyé à des investisseurs – qu'ils soient québécois, canadiens ou étrangers – nuit considérablement à la réputation du Québec, à sa compétitivité ainsi qu'à son développement économique.

Toujours selon l'étude d'Yves Rabeau, ces constats ne s'appliquent pas qu'à ces deux seuls projets tant est vive et systématique l'opposition à plusieurs autres activités économiques dans l'ensemble des régions du Québec. «Si rien n'est fait pour recentrer le balancier dans les débats publics, le climat social actuel risque de saper l'esprit d'innovation des Québécois et de freiner notre développement, contribuant ainsi au climat d'intolérance face à la performance et au profit, voire même à l'entrepreneuriat», de déclarer alors la présidente-directrice générale de la FCCQ, Françoise Bertrand.

Sondage

Dans le cadre de sa démarche, la FCCQ a pris soin de sonder l'opinion des citoyens et de ses membres (entreprises et chambres de commerce) sur les questions liées à l'immobilisme.



Le sondage de la firme Baromètre révélait que, contrairement à l'opinion généralement véhiculée, une majorité de Québécois sont favorables à la réalisation de projets économiques d'envergure, et que deux Québécois sur trois considèrent que le Québec souffre d'une forme d'immobilisme, c'est-à-dire qu'il y a une opposition trop vive à la réalisation de ces projets.

Les Québécois imputent cette situation au manque de leadership politique (43 % des répondants), au manque de concertation entre les promoteurs et la population (16 %), au grand nombre de groupes de pression qui s'opposent aux projets de nature économique (12 %) et au fait que les médias accordent plus d'importance aux opposants qu'aux promoteurs (11 %).

Le sondage révélait aussi que 55 % des répondants considèrent que les groupes de pression ne représentent que l'opinion de leurs membres et d'une minorité de la population, alors qu'une minorité de citoyens interrogés (29 %) attribue une certaine représentativité aux divers groupes de pression opposés aux projets économiques.

Analyse de presse

L'analyse de presse des projets du Suroît et du bassin Peel a démontré que les projets de développement génèrent de l'intérêt chez un grand nombre d'intervenants mais que le traitement des médias écrits analysés adoptait le plus souvent un point de vue critique en faveur des opposants plutôt que des promoteurs du projet.

En effet, selon l'analyse effectuée par le Cabinet de relations publiques NATIONAL, le point de vue véhiculé par différents

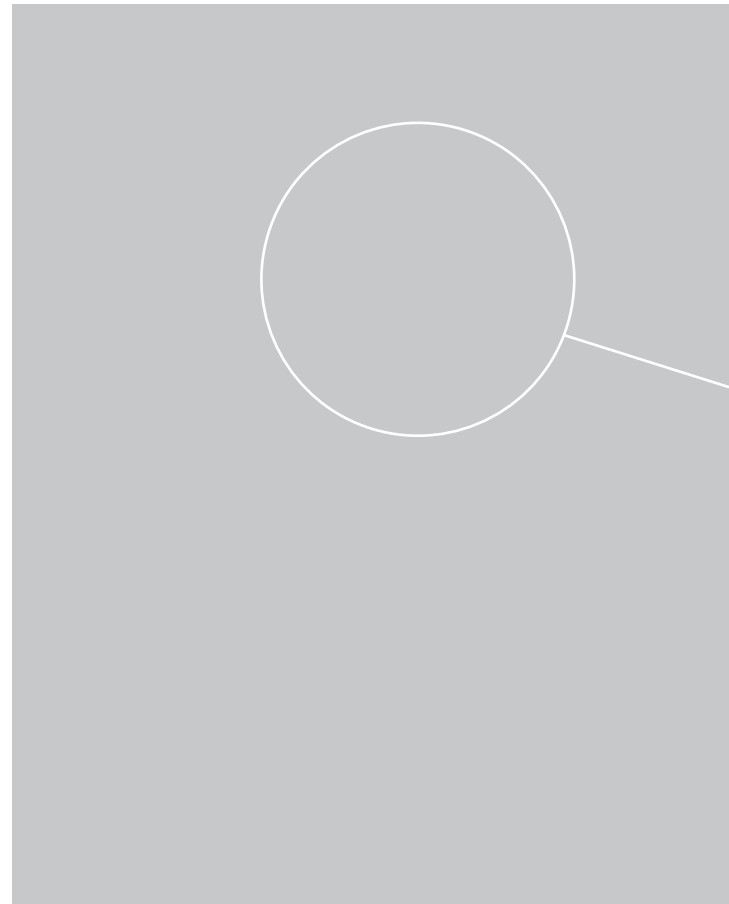
intervenants bénéficie souvent d'une plus grande couverture médiatique. Pour la FCCQ, l'idée n'est pas d'empêcher les médias de couvrir l'ensemble des points de vue provenant des intervenants car, bien au contraire, il faut que l'ensemble des points de vue soient exprimés et rapportés. Cependant, il y a lieu d'exiger que soient bien identifiés les groupes qui prennent position : au nom de qui parlent-ils, qui représentent-ils réellement, quels sont leurs modes de gouvernance, etc.

Par ailleurs, les conclusions de l'analyse démontrent aussi l'importance pour le promoteur de bien présenter le projet au public par l'entremise des médias et de rectifier les arguments erronés transmis par les médias, où se retrouvant dans d'autres forums.

Agence d'analyse économique

Le 13 février 2007, la FCCQ a présenté sa vision de l'agence d'analyse économique dont elle avait demandé la création en septembre 2006. La présentation a eu lieu lors d'un événement organisé par la Chambre de commerce de Québec, en présence d'un groupe de gens d'affaires de la région.

Placée sous la responsabilité du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, cette agence indépendante devrait évaluer les enjeux économiques liés à la réalisation ou au rejet de projets de développement économi-





que. Elle serait complémentaire à la Direction de santé publique (DSP) et au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et présenterait toutes les données économiques nécessaires à l'évaluation d'un projet, d'une activité ou d'un investissement de nature économique, dans le respect du développement durable.

Chargée d'analyser les projets de toutes envergures, à l'exception de ceux issus du domaine de l'énergie, la nouvelle agence agirait comme ressource-conseil auprès du gouvernement afin d'éclairer le débat public autour des aspects économiques de grands projets, de programmes ou d'activités qui ont un impact important sur la prospérité du Québec. Elle examinerait, entre autres, le nombre d'emplois créés, le potentiel de diversification économique régionale, les progrès technologiques engendrés, la sous-traitance et les recettes fiscales. Une telle agence apporterait un éclairage plus complet sur le plan économique, en fonction de mandats précis qui lui seraient confiés, afin de mieux informer la population et d'assurer avec objectivité et impartialité la dimension économique trop souvent absente du débat public.

Tout au long de l'année, soulignons que la FCCQ a transporté sa réflexion dans plusieurs régions du Québec en organisant des forums régionaux par l'intermédiaire du réseau des chambres de commerce. Les élections du printemps 2007 ont quelque peu retardé le processus entourant la mise en place de cette agence, mais soyez assurés que ce dossier figure au sommet des priorités de la FCCQ pour la prochaine année.

L'Indicateur 2006



Un niveau de vie qui peine à rattraper la moyenne canadienne, une culture entrepreneuriale qui se doit d'être ravivée, des divisions régionales qui persistent... Ce sont là quelques-uns des constats tirés du portrait économique *l'Indicateur*, publié le 10 octobre 2006 par la FCCQ. Une première pour la FCCQ, *l'Indicateur* a permis d'avoir une vision précise de la vitalité économique dans l'ensemble des régions du Québec, en fonction d'une multitude de facteurs.

Ainsi, après avoir observé les faits à la lumière des huit axes d'intervention prioritaires (l'entrepreneuriat, la création de valeur, la productivité, l'innovation, etc.) qu'avait identifiés la FCCQ lors de la publication de sa vision économique en février de la même année, la Fédération a pu produire un premier portrait global susceptible de définir les actions à privilégier afin d'assurer le dynamisme de l'économie québécoise.

Cette lecture laissait voir une économie qui ne se portait pas très bien à plusieurs égards, comme en font foi les faits saillants de *l'Indicateur 2006*:

- Le niveau de vie des Québécois peine à rattraper la moyenne canadienne, ce qui s'explique par une progression trop peu agressive, pour ne pas dire anémique, de la productivité du Québec.

- Le Québec est défavorisé par la définition d'un espace économique très divisé entre les différentes régions administratives, limitant les effets de synergie potentiels des mesures d'aide au développement économique.
- La culture entrepreneuriale se doit d'être ravivée et davantage valorisée, car l'environnement d'affaires actuel est trop peu ouvert à la prise de risque et à la commercialisation de produits innovants.
- Le développement économique du Québec a besoin d'un second souffle. Si le point de départ est d'abord fiscal, c'est dans la capacité des systèmes de production à s'ajuster rapidement à l'évolution des règles du jeu concurrentiel que se joue pour le moment la compétitivité du Québec.

Soulignons également qu'une version régionale de *l'Indicateur* a été réalisée pour chacune des 17 régions administratives du Québec et que leur diffusion publique a été assurée par les chambres de commerce présentes dans ces régions.

Interventions publiques

En tant que plus important réseau d'affaires au Québec, la FCCQ se distingue par sa capacité unique de représenter l'ensemble des gens d'affaires d'ici, que ces derniers proviennent de grandes, moyennes ou petites entreprises et quel que soit leur région ou leur secteur d'activité.

Forte d'un effectif aussi représentatif de l'ensemble des acteurs de l'économie québécoise, la FCCQ interpelle régulièrement les gouvernements et les différents intervenants socioéconomiques au sujet des directions à prendre afin de bâtir une économie québécoise plus forte, pour que les entreprises d'ici deviennent plus compétitives et qu'elles évoluent dans un environnement innovant et concurrentiel.

Pour conforter la pertinence de ses prises de position publiques, les comités de la FCCQ sont formés à la fois de représentants de chambres de commerce et de gens d'affaires provenant directement des entreprises québécoises.

Voici donc les principaux dossiers défendus par la FCCQ tout au long de l'année 2006-2007. Comme vous pourrez le constater, les principes d'action contenus dans la vision économique *Pour un Québec gagnant* ont inspiré la majeure partie des prises de position de la Fédération.

Budgets provinciaux 2007-2008

La situation précaire des finances publiques, accentuée par un fardeau fiscal et une dette publique intenable, limite le potentiel de croissance économique de la province, affecte l'attractivité du Québec vis-à-vis des investisseurs et gruge le niveau de vie des Québécois. Voilà pourquoi la FCCQ participe activement aux consultations prébudgétaires afin de militer en faveur d'une redéfinition en profondeur du rôle de l'État et d'un calibrage de la politique économique qui soit centré sur l'augmentation de la compétitivité des entreprises québécoises.

Budget Audet – Février 2007

Le 20 février 2007, la FCCQ décelait dans le dépôt du budget Audet une relative continuité quant au repositionnement de la compétitivité du Québec et l'assainissement des finances publiques. Ce budget était très clairement orienté vers le développement économique des régions et, à cet égard, la nouvelle *Stratégie de développement pour toutes les régions* déposée avec le budget comportait plusieurs demandes et recommandations de la FCCQ quant aux impératifs du développement régional.

En effet, la *Stratégie de développement pour toutes les régions* répond à la nécessité d'adopter une approche globale et intégrée du développement régional, tel que le mentionne la FCCQ dans sa

vision économique *Pour un Québec gagnant*. La nouvelle stratégie régionale prévoit l'injection de 825 millions de dollars sur cinq ans dans le développement régional de la province et propose de nouvelles façons de faire, comme orienter directement l'action du gouvernement sur l'augmentation de la productivité des entreprises. Bien que les ressources allouées n'aient pas eu l'ampleur souhaitée, la FCCQ comprend les contraintes budgétaires du gouvernement.

Sur ces 825 millions de dollars, 675 millions seront directement alloués aux régions afin qu'elles aient en mains les moyens de répondre à leurs besoins précis. Cette mesure est inspirée d'une ligne directrice recommandée par la FCCQ l'année dernière. De plus, la nouvelle stratégie propose des mesures spécifiques à la capitale nationale et à la métropole, ce qui coïncide avec une autre recommandation de la FCCQ.

Budget Jérôme-Forget – Mai 2007

Le 24 mai 2007, la FCCQ a accueilli favorablement le premier budget du gouvernement libéral minoritaire. Selon la FCCQ, il s'agissait là d'un budget répondant aux vrais enjeux et misant sur la création de richesse, en proposant rigueur et pistes de solutions. En ce sens, il a fait écho à la nécessité d'un Québec plus compétitif, tel que proposé par la vision économique de la Fédération.

La FCCQ était heureuse de constater que la ministre Jérôme-Forget a franchi une étape majeure dans le retournement de la structure fiscale des entreprises en faveur d'une diminution de l'imposition du capital.

La diminution progressive de la taxe sur le capital, déjà annoncée dans les budgets précédents, a été de nouveau accélérée pour 2009 et 2010 afin d'éliminer totalement cette taxe en 2011.

Globalement, le gouvernement a effectué un virage dans la fiscalité des investissements. La FCCQ a félicité cette orientation qui répond à l'impératif d'augmenter de manière significative notre productivité. À cet égard, les efforts proposés pour réduire le fardeau administratif des PME répondent également aux recommandations du réseau des chambres de commerce. La FCCQ a salué les mesures très concrètes prises en faveur d'une diminution du fardeau administratif des petites et moyennes entreprises, ce qui se traduit par des coûts en moins pour ces dernières.

La diminution du fardeau fiscal des particuliers de l'ordre de 950 millions de dollars dès le 1^{er} janvier 2008 s'inscrit également dans l'objectif du gouvernement de valoriser le travail. Si, selon la FCCQ, il aurait plutôt été préférable de privilégier les politiques d'offre, la baisse des impôts de la classe moyenne reste la bienvenue dans un contexte où les enjeux relatifs à la disponibilité et à la qualité de la main-d'œuvre figurent dans les problématiques premières des entreprises québécoises.

Finalement, le gouvernement a lancé un groupe de travail présidé par M. Claude Castonguay afin de proposer des solutions à long terme sur le financement de la santé.

La FCCQ félicite cette initiative et, en raison des coûts astronomiques liés au système de santé actuel, elle peut mainte-

nant entrevoir avec optimisme la possibilité pour le gouvernement québécois de sortir ses finances publiques du cercle vicieux dans lequel elles se trouvent.

Budget fédéral 2007

Le 20 mars 2007, au lendemain du dépôt du budget fédéral, la FCCQ était très heureuse de constater que certaines de ses recommandations étaient énoncées dans le budget proposé par le ministre des Finances, M. Jim Flaherty. Parmi celles-ci, soulignons l'effort mené par le gouvernement fédéral en vue de corriger le déséquilibre fiscal et le signal positif en faveur de l'investissement envoyé aux entreprises manufacturières.

La FCCQ a notamment félicité la décision du gouvernement d'injecter 2,2 milliards de dollars afin de corriger le déséquilibre fiscal et desserrer l'étau des finances publiques provinciales. Au chapitre de l'éducation postsecondaire, le Québec recevra 200 millions de dollars dès l'année 2008, un montant qui sera majoré de 3 % les années suivantes. Il s'agit là d'une bonne nouvelle, car la FCCQ insiste depuis longtemps sur l'importance de l'éducation comme un levier fondamental du développement économique.

Alors que la concurrence est particulièrement agressive dans le secteur manufacturier, la FCCQ a applaudi les mesures du gouvernement en ce qui

a trait à la bonification des déductions pour amortissement. Le gouvernement fédéral souhaitait ainsi encourager les entreprises à accélérer la modernisation de leurs équipements afin d'améliorer leur productivité, et donc leur compétitivité. Finalement, la volonté de réduire le fardeau administratif des PME est également une réponse positive aux recommandations de la FCCQ.

Dossiers énergétiques

Tout au long de l'année, la FCCQ a continué à mobiliser et coordonner les actions des chambres de commerce locales à la grandeur du territoire québécois, son objectif principal étant que la richesse énergétique du Québec soit davantage utilisée comme levier de développement économique.

Centrale hydroélectrique Eastmain-1-A

Le 11 janvier 2007, la FCCQ a accueilli très favorablement le lancement officiel de la construction de la centrale hydroélectrique Eastmain-1-A. Pour la FCCQ, il s'agit d'un exemple concret de développement durable qui respecte aussi bien les considérations environnementales et sociales que les besoins incontournables de développement économique.

Tout au long de l'année 2006-2007, la FCCQ a clairement fait connaître sa position en faveur de l'avancement de projets économiques structurants et

porteurs de développement durable pour le Québec. Dans cette perspective, elle a activement milité pour la mise en oeuvre de ce projet générateur de 27 000 emplois directs et indirects et de retombées économiques pour le Québec évaluées à plus de 532 millions de dollars en région.

Selon la FCCQ, ce projet augmentera la fierté des Québécois, le savoir-faire de nos entreprises et le talent de nos travailleurs, tout en nous permettant de réitérer notre engagement à miser sur notre richesse collective qu'est l'hydroélectricité. La richesse énergétique liée à ce projet permettra de nouveaux développements bénéfiques à l'économie québécoise, ce qui répond à l'un des huit axes prioritaires d'intervention de la vision économique de la FCCQ.

Ports méthaniers de Lévis (Rabaska) et Gros-Cacouna

En 2006-2007, la FCCQ a continué à militer en faveur de l'implantation de terminaux méthaniers sur le Saint-Laurent afin d'assurer notre sécurité énergétique, de favoriser une saine concurrence entre les approvisionnements continentaux et internationaux et de diminuer potentiellement les coûts énergétiques. La FCCQ s'est donc réjouie des conclusions du rapport de la commission d'examen conjoint, rendu public en juin dernier, qui confirmait que le projet de construction d'un terminal méthanier à Lévis (Rabaska) est sécuritaire, justifié et qu'il aura des

effets minimaux sur l'environnement, tout en occasionnant de grandes retombées économiques pour la région de Lévis et pour tout le Québec.

Pour la FCCQ, il s'agissait d'une excellente nouvelle pour la vitalité économique du Québec, d'autant plus que, quelques semaines plus tôt, le gouvernement du Québec avait approuvé le projet de construction d'un autre terminal méthanier sur le Saint-Laurent, à Gros-Cacouna.

Projet de Pipeline Saint-Laurent

En avril, la FCCQ s'est rendue devant le BAPE afin d'appuyer le projet de Pipeline Saint-Laurent. Le mémoire de la FCCQ, rédigé en consultation avec les chambres de commerce et d'industrie de Drummond, de la Rive-Sud, Les Maskoutains, des Bois-Francs et de l'Est de l'île de Montréal, insistait sur le fait que la construction du pipeline sécurisera considérablement l'approvisionnement du Québec en produits pétroliers raffinés et préservera une activité de raffinage de classe mondiale, tout en diminuant les risques liés au transport des produits pétroliers, principalement en milieu urbain. La FCCQ considère que le promoteur du projet, Ultramar, a fait les efforts nécessaires pour limiter les divers impacts que le projet pourrait avoir, notamment sur la population avoisinante et l'environnement, et considère que le Québec n'a pas les moyens de se priver des retombées économiques liées à la construction du pipeline, qui sont de l'ordre de 138,6 millions de dollars.

La FCCQ considère que le pipeline Saint-Laurent s'inscrit dans le développement d'une partie significative de l'industrie québécoise du raffinage de pétrole; un secteur industriel important pour le Québec. Le projet aura aussi l'avantage d'améliorer considérablement l'environnement de production et les conditions d'affaires d'Ultramar qui investira 232 millions de dollars dans la construction du pipeline. Il s'agit d'un signal important pour l'économie du Québec, qui a perdu quatre pétrolières dans les années 80, alors qu'Ultramar réaffirme par ce projet sa volonté de poursuivre et d'intensifier ses activités de raffinage sur son territoire.

Dossiers travail

CSST : retrait de l'article 12 du projet de loi 40

L'objectif de l'article 12 du projet de loi 40 consistait à donner immédiatement le pouvoir au conseil d'administration de la CSST de modifier la formule de financement des dépenses non imputées. La FCCQ s'était publiquement opposée à la modification législative sans qu'une consultation des parties impliquées et une analyse approfondie du dossier des dépenses non imputées aient été préalablement réalisées.

De plus, la FCCQ s'interrogeait sur l'urgence d'effectuer les modifications alors que la CSST n'avait pas encore été en mesure de développer une version chiffrée d'une nouvelle méthode de tarification qui, aux dires des membres de la CSST, n'aurait pas pu être mise en application avant l'année de tarification 2009.

Grâce notamment aux efforts de représentation de la FCCQ auprès du ministère du Travail, le gouvernement a décidé de retirer l'article 12 du projet de loi 40, ce qui représente une première victoire pour les entreprises québécoises dans la bataille engagée contre cette réforme de la CSST qui pourrait avoir d'énormes conséquences financières et économiques.

Projet de loi 5 sur la reconnaissance des compétences des travailleurs québécois

En juin, le gouvernement a présenté son projet de loi 5, issu des travaux du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), dont l'objectif est que la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* (surnommée «Loi du 1 %») s'aligne davantage sur son but premier qui est d'améliorer la qualification professionnelle de la main-d'œuvre.

Depuis plus de deux ans, la FCCQ, par l'entremise de sa présidente, s'assure de la coordination des associations patronales au sein de la CPMT afin de veiller aux intérêts des entreprises, tout en poursuivant son objectif de voir à ce que la main-d'œuvre soit plus mobile entre les secteurs d'activité et de mettre en place une réglementation plus souple en ce sens.

En effet, puisqu'elles doivent absolument pouvoir compter, à court et à moyen termes, sur un apport suffisant de main-d'œuvre qualifiée afin d'assurer leur capacité de production et leur compétitivité, les entreprises québécoises seront certainement très heureuses de pouvoir davantage compter sur le potentiel de talent et de compétence des travailleurs québécois.

La FCCQ a donc appuyé l'approche d'une reconnaissance des compétences proposée par le projet de loi 5 et elle travaillera de concert avec les instances afin de veiller à ce que la législation soit adaptée aux réalités vécues par les entreprises. Dans le cadre du processus d'approbation, la FCCQ, avec la précieuse collaboration du coprésident de son comité travail, M^e Louis Bernier de Fasken Martineau, a su donner aux employeurs l'assurance que cette reconnaissance se fera sur une base volontaire.

Projet de loi C-257 sur les travailleurs de remplacement

Le projet de loi C-257 visait à modifier la Partie 1 du Code canadien du travail afin d'interdire l'utilisation de travailleurs de remplacement lors d'une grève ou d'un lock-out.

La FCCQ a interpellé le gouvernement fédéral afin de faire entendre publiquement son désaccord à l'égard de l'adoption du projet de loi C-257. Pour ce faire, elle a présenté ses arguments devant le Comité permanent des ressources humaines, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA) et rédigé des lettres aux députés fédéraux. En février 2007, la FCCQ était le seul regroupement de gens d'affaires à avoir fait connaître sa position dans le cadre des audiences publiques sur ce projet de loi. Le projet de loi

C-257 a finalement été rejeté en troisième lecture, mais la FCCQ continuera à surveiller de très près le projet de loi C-415, qui précisera les modifications conséquentes apportées au Code canadien du travail, afin qu'il ne ramène pas les vieux démons du projet de loi C-257.

Dossier sur l'équité salariale

En septembre 2006, dans le cadre de la consultation sur la mise en œuvre de la *Loi sur l'équité salariale*, la FCCQ a fait valoir, tout en soutenant le principe d'une loi sur l'équité, que l'application de cette loi telle que proposée par la Commission ne répond pas aux réalités du marché du travail et des employeurs.

Les problèmes d'application de la loi évoqués par la FCCQ se situaient entre autres dans l'ajout de méthodes différentes d'estimation des écarts; dans l'interprétation à donner au mot « proportion »; dans la façon de traiter le salaire en cas de comparateur masculin unique; et dans les écarts de salaire attribuables à d'autres motifs que la discrimination systémique.

Conséquemment, les propositions de la Commission apparaissent, pour la plupart, contre-productives et ce, tant pour l'économie que pour la cause de l'équité salariale elle-même. D'ailleurs, la FCCQ a déploré que l'objectif de départ, soit corriger les

écarts dus à la discrimination systémique, ait été perdu en chemin pour faire place à la correction de soi-disant écarts, quelle qu'en soit la nature, l'étendue ou la cause.

La FCCQ réclamait depuis plusieurs mois la tenue d'une nouvelle commission parlementaire qui se pencherait, non pas sur la légitimité de la *Loi sur l'équité salariale*, mais sur son application qui devra répondre et s'adapter au besoin de compétitivité des entreprises québécoises. Les actions de la FCCQ ont porté ses fruits, puisqu'une nouvelle commission parlementaire verra le jour prochainement. De plus, le gouvernement a nommé une nouvelle présidente à la tête de la Commission qui, compte tenu de son parcours, aura certainement une plus grande ouverture face aux préoccupations des membres de la FCCQ.

La PDG de la FCCQ est nommée membre d'un groupe d'experts sur les travailleurs âgés

Au printemps 2007, la présidente-directrice générale de la FCCQ, M^{me} Françoise Bertrand, a été nommée membre d'un groupe d'experts mis sur pied par Ressources humaines et Développement social Canada et chargé d'entreprendre une étude sur la conjoncture du marché du travail pour les travailleurs âgés.

Le groupe d'experts se penche sur des mesures susceptibles d'aider les travailleurs âgés, notamment en améliorant la formation et en augmentant les mesures de soutien du revenu, comme les prestations de retraite anticipée. Il s'agit d'une belle occasion pour la FCCQ de mousser les recommandations qu'elle a déjà faites concernant la modification législative pour permettre aux travailleurs de cumuler à la fois salaire et fonds de pension.

Formation d'un nouveau comité manufacturier

La FCCQ est grandement préoccupée par la situation du secteur manufacturier, en raison de son importance pour l'économie québécoise. En tant que membre actif du Conseil des partenaires économiques, la FCCQ a grandement contribué à ce que la situation du secteur manufacturier soit traitée de façon prioritaire.

En ce sens, un nouveau comité sectoriel manufacturier a été formé afin de permettre à la FCCQ de participer activement aux travaux du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Ces travaux seront axés sur les moyens de favoriser l'exportation et les investissements dans le secteur manufacturier québécois, deux éléments cruciaux pour la compétitivité des entreprises qui oeuvrent dans ce secteur d'activité.

Par ses actions, la FCCQ compte ainsi influencer le contenu de la future *Stratégie pour le secteur manufacturier*.

Développement durable

Instauration d'une Bourse du carbone à Montréal

Tout au long de 2007, la FCCQ a appuyé l'instauration d'une Bourse du carbone à Montréal. Depuis plusieurs années, la FCCQ insiste sur la nécessité d'offrir de la flexibilité aux entreprises afin qu'elles puissent s'adapter aux nouvelles normes environnementales de GES et, à cette fin, elle considère la création d'une Bourse du carbone comme un moyen flexible et concurrentiel de satisfaire aux objectifs fixés de manière durable. De plus, l'accueil de cette Bourse à Montréal viendrait sans nul doute renforcer certains secteurs clés de la métropole, dont les secteurs financiers, des technologies et des services environnementaux.

Selon la FCCQ, il y a urgence que le Canada prenne sa place dans le système international de Bourses du carbone et, pour ce faire, le gouvernement fédéral doit rapidement se doter d'un cadre réglementaire qui devrait permettre l'ouverture d'une Bourse du carbone à Montréal dès cette année.

Par ailleurs, la FCCQ milite en faveur de l'adoption de paramètres réglementaires qui assureront le bon fonctionnement et la crédibilité de la Bourse du carbone de Montréal, tout en souhaitant que ces derniers s'appuient sur les lois du marché plutôt que sur l'intervention de l'État. La FCCQ s'objecte donc à tout plafonnement des prix qui empêcherait la valorisation d'une production propre ainsi qu'à toute mesure qui introduirait une distorsion au signal de prix.

Cadre réglementaire sur les émissions atmosphériques

Dans son mémoire déposé le 31 juillet dernier dans le cadre des consultations sur le « Cadre réglementaire sur les émissions atmosphériques », la FCCQ s'est dite favorable à l'adoption d'une réglementation canadienne sur les émissions de GES. Cependant, la FCCQ soulignait également que l'élaboration et la mise en place de la réglementation ne doivent pas pénaliser les entreprises québécoises qui, en raison des choix historiques du Québec en matière énergétique, utilisent une plus grande proportion d'énergie propre, émettant ainsi moins de GES que certaines de leurs consœurs établies ailleurs au Canada, notamment dans l'Ouest.

La FCCQ a rappelé que le Québec est un chef de file mondial en matière d'énergies renouvelables : il obtient 96 % de son électricité à partir de centrales hydrauliques et développe activement son important potentiel éolien. Ces caractéristiques permettent aux Québécois d'enregistrer le plus faible niveau d'émissions de GES par habitant de toutes les provinces canadiennes. Ainsi, la FCCQ souhaite que l'ensemble de la réglementation permette l'émergence d'un signal de prix clair en faveur de l'électricité

d'origine renouvelable, pour influencer significativement les décisions d'achat d'électricité et les décisions d'investissements dans le domaine de la production d'énergie électrique.

Politique nationale sur la ruralité 2007-2014

En décembre 2006, la FCCQ félicitait le gouvernement provincial pour les investissements de l'ordre de 280 millions de dollars qui seront engagés pour la réalisation de sa *Politique nationale sur la ruralité 2007-2014*. Cependant, la FCCQ était très déçue de constater qu'un dossier qu'elle a ardemment défendu et qu'elle continue de défendre sans relâche, soit la mise en valeur des infrastructures de télécommunications des régions, n'a toujours pas fait l'objet de gestes concrets de la part du gouvernement.

En effet, la FCCQ considère indispensable que toutes les régions du Québec soient desservies par Internet haute vitesse et le service de téléphonie cellulaire, ce qui n'est actuellement pas le cas. Les technologies de l'information comportent de grandes possibilités en termes d'exportation de services et de nouvelles avenues de croissance pour les régions, et le retard pris quant au branchement des localités aux services de télécommunications de base est tout simplement inacceptable et accentue l'éloignement ainsi que la fracture numérique.

Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation

En décembre 2006, dans un contexte où l'investissement et la R-D sont d'une importance capitale pour la compétitivité des entreprises québécoises, la FCCQ se réjouissait de constater que la nouvelle *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation* proposée par le gouvernement provincial rejoignait sa propre vision de l'innovation. En injectant 888 millions de dollars additionnels, le gouvernement donne un souffle à l'économie québécoise, dont la vitalité passe obligatoirement par le savoir et l'innovation.

Rappelons que la dynamisation du potentiel d'innovation du Québec était l'un des axes prioritaires d'intervention de la vision économique de la FCCQ, qui était d'autant plus satisfaite de constater que les moyens proposés par le gouvernement coïncidaient avec ceux qu'elle avait préalablement déterminés. Ces moyens visent à consolider le système d'innovation québécois, à encourager les partenariats entre les acteurs de l'innovation, à ajuster la politique fiscale et la réglementation en faveur de l'innovation et à améliorer les infrastructures de l'innovation.

À ce titre, les efforts déployés par le gouvernement pour favoriser le développement et la commercialisation de la recherche et de l'innovation au Québec sont les bienvenus et viendront certainement renforcer le système québécois. La stratégie de commer-

cialisation de la recherche, basée sur la valorisation des résultats et le transfert vers les entreprises et les organisations, permettra au Québec de s'insérer dans les nouvelles règles du jeu économique et de prendre une place stratégique à l'échelle internationale.

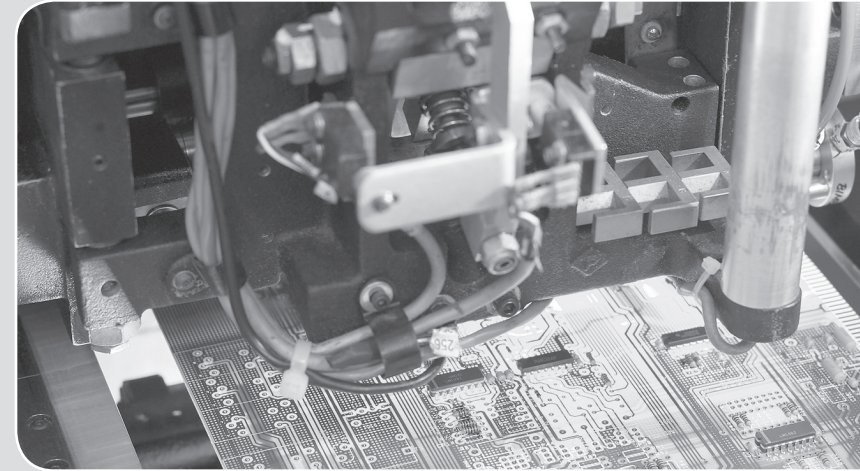
Politique québécoise du médicament

En février, la FCCQ et son comité biopharmaceutique, qui avaient participé activement à la *Consultation générale sur la Politique du médicament*, étaient heureux de constater que plusieurs de leurs recommandations avaient été prises en compte par le gouvernement dans le cadre de sa nouvelle *Politique québécoise du médicament*, notamment en ce qui a trait à l'importance de maintenir la compétitivité du Québec grâce à son industrie biopharmaceutique dynamique, véritable fleuron de notre activité économique.

Avec des retombées économiques de plus de deux milliards de dollars injectées directement dans l'économie du Québec et la création de plus de 50 000 emplois directs et indirects, l'industrie biopharmaceutique revêt une importance capitale pour nos entreprises et notre compétitivité sur les échiquiers canadien et mondial.

La FCCQ considère que le gouvernement a très bien relevé le défi de concilier les enjeux et les objectifs de santé, de finances publiques et de développement économique.

La FCCQ est d'accord avec la hausse de 2 % proposée par le gouvernement, la considérant même comme étant un minimum. L'obligation pour les fabricants de médicaments d'offrir les meilleurs prix au Canada contribuera certainement à maintenir la place enviable qu'occupe actuellement le Québec au sein de l'industrie, une place que nous ne pouvons pas laisser au suivant. De plus, la FCCQ perçoit le maintien de « la règle de 15 ans » dans sa forme actuelle comme une mesure qui devrait favoriser l'émergence de nouveaux médicaments sur le marché québécois et ainsi favoriser notre compétitivité. Ces nouvelles découvertes sont aussi avantageuses pour notre économie que pour tous les Québécois qui profiteront de médicaments de plus en plus efficaces.



Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

En mai 2007, la FCCQ a soumis un mémoire à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Cette dernière est chargée de réfléchir aux enjeux et aux défis de cette industrie, à l'heure où la concurrence mondiale est de plus en plus forte. À cette occasion, la FCCQ a émis des recommandations visant à favoriser la création de valeur et l'innovation afin de permettre à ce secteur important de l'économie québécoise d'assurer son développement, sa pérennité et son dynamisme.

Ainsi, la FCCQ invite le gouvernement du Québec à profiter des possibilités offertes par les biotechnologies, à encourager la créativité des producteurs québécois de produits du terroir, à orienter de manière générale la production autour de produits de qualité et à répondre aux nouvelles exigences des consommateurs qui attachent de plus en plus d'importance au caractère santé des produits qu'ils consomment.

De façon plus particulière, les recommandations de la FCCQ se sont concentrées sur les trois aspects suivants : l'appui à l'entrepreneuriat, la promotion des produits québécois et l'offre de services gouvernementale.

De plus, la FCCQ a également rappelé l'important rôle joué par le secteur agroalimentaire dans l'occupation du territoire ainsi que le développement régional, de même que son influence sur d'autres industries, dont celle du tourisme, qui misent sur une offre basée sur le terroir régional.

Projet de loi 30 sur les régimes complémentaires de retraite

En septembre 2006, dans le cadre de la commission parlementaire sur le projet de loi 30, *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, la FCCQ, tout en mobilisant les autres organisations patronales, a fortement insisté sur l'importance d'assurer la pérennité des régimes complémentaires de retraite et la sécurité des prestations, mais elle a dénoncé vigoureusement plusieurs mesures d'application contenues dans le projet de loi qui porteront atteinte à la santé financière et à la compétitivité des entreprises québécoises.

Parmi les mesures qui suscitent une vive opposition, soulignons la constitution d'une marge pour écarts défavorables qui aurait pu atteindre jusqu'à 7 % et détourner ainsi jusqu'à cinq milliards de dollars additionnels d'épargne vers les caisses de retraite, privant ainsi l'économie québécoise d'un apport équivalent de capital, et donc de nombreuses possibilités d'investissement.

Ce qui préoccupait d'autant plus la FCCQ, c'est que le Québec aurait été la seule province en Amérique du Nord à imposer un tel fardeau à ses entreprises. Or, selon la Fédération, les nombreux défis auxquels sont confrontées les entreprises québécoises par exemple, l'intensification de la concurrence internationale et la hausse accélérée de la devise canadienne, les obligent à innover et, conséquemment, à disposer de capitaux importants et disponibles.



Développement économique régional

Étude exclusive sur la répartition de l'aide gouvernementale entre les régions

Le 13 septembre 2006, la FCCQ débutait la nouvelle année par le dévoilement des résultats d'une étude dressant la cartographie de l'aide gouvernementale offerte aux grandes catégories de régions au Québec, soit Montréal-Laval, la capitale nationale, les régions centrales et les régions ressources.

Cette étude, une première à la connaissance de la FCCQ, a permis de conclure que, globalement, la répartition de l'aide entre les régions est équitable et que c'est plutôt la forme que prend cette aide qui est très différente d'une catégorie de régions à l'autre. En effet, lorsque l'on dresse un portrait d'ensemble de la situation, nous réalisons que l'aide gouvernementale répond aux caractéristiques économiques de chaque région et que, tout bien considéré, il n'y a pas de distorsion majeure dans la répartition de l'aide accordée.

Les données mises en lumière par l'étude ont contribué à alimenter directement plusieurs interventions de la FCCQ, en plus de lui permettre, à la suite d'une décision de son conseil d'administration, de faire une série de recommandations au gouvernement du Québec en regard de la *Stratégie de développement régional* qui a été dévoilée lors du dernier budget Audet.

Soulignons que des études complémentaires ont également été menées afin de mieux comprendre les réalités spécifiques aux régions centrales et aux régions ressources.

Stratégie de développement régional

En septembre 2006, dans le cadre de ses recommandations quant à la *Stratégie de développement régional* du gouvernement du Québec, la FCCQ a présenté trois éléments majeurs qui doivent impérativement cohabiter afin de donner des résultats tangibles et durables pour les régions du Québec. Premièrement, le gouvernement doit placer l'entrepreneuriat et le développement économique au cœur de ses politiques d'action. Pour ce faire, la culture entrepreneuriale se doit d'être renouvelée, stimulée et encouragée par un gouvernement qui recentre ses activités vers un rôle de facilitateur.

Deuxièmement, les stratégies de développement régional doivent faire appel à la mobilisation de l'ensemble des leaders du milieu des affaires, qu'ils soient chambres de commerce, CLD, CRÉ ou SADC, dans le cadre d'un exercice de concertation continue des partenaires économiques qui prône une stratégie d'action globale plutôt que paroissiale.

Troisièmement, la Stratégie de développement régional doit comporter des mesures simplifiées qui soient complémentaires et respectueuses de la diversité de nos régions, ce qui requiert une approche à géométrie variable.

Rappelons que ces trois recommandations principales, et plusieurs autres, se sont retrouvées presque intégralement dans les budgets Audet et Jérôme-Forget présentés en 2007.

Plan du gouvernement du Québec pour le secteur forestier

Le 13 octobre 2006, dans le cadre de son congrès annuel, la FCCQ a profité de la présence du ministre Raymond Bachand pour manifester son désir de participer au plan d'action visant à résoudre la crise dans le secteur forestier en proposant des solutions à court et à moyen termes afin de remettre sur pied de façon durable cette industrie vitale pour l'économie de plusieurs régions du Québec.

Selon la FCCQ, à l'instar des recommandations de son comité produits forestiers, il y avait alors urgence pour le gouvernement de centrer son action sur l'aide aux communautés touchées par les pertes d'emplois et d'offrir de la formation aux travailleurs afin de les outiller pour leur permettre de se repositionner le plus rapidement possible sur le marché du travail.

Par ailleurs, pour que la restructuration de l'industrie forestière puisse se réaliser, elle devait impérativement disposer non seulement de l'appui du gouvernement, mais aussi de celui de tous les acteurs de l'industrie : MRC, municipalités, syndicats, fournisseurs. Selon la Fédération, chacun doit faire sa part et participer au plan d'action visant à solutionner à moyen terme

la situation qui prévaut actuellement dans l'industrie forestière. Dans ce contexte, une implication accrue des pôles de savoir et de transfert technologique s'avère primordiale en vue de soutenir l'innovation, élément essentiel à la diversification des activités économiques des régions ressources.

Une semaine plus tard, soit le 20 octobre, la FCCQ a salué l'approche globale du plan qui visait, d'une part, à soutenir les communautés et les travailleurs touchés par la crise et, d'autre part, à restructurer cette industrie en fonction des nouvelles réalités auxquelles elle doit faire face. Selon la FCCQ, les 197 millions de dollars alloués pour la gestion forestière, notamment pour encourager le développement des chemins forestiers, constituaient une bonne nouvelle puisqu'il s'agissait d'un élément important pour permettre aux entreprises québécoises de demeurer concurrentielles.

3^e colloque Action régions ressources : la FCCQ prône la diversification économique des régions ressources

Le 21 février avait lieu à Québec le 3^e colloque Action régions ressources de la FCCQ. L'événement a rassemblé, sous le thème de la diversification économique, plus de 70 participants et des membres du réseau des chambres de commerce, issus de toutes les régions ressources.

Au terme de la journée, les participants ont dégagé plusieurs conclusions. Ils souhaitaient, d'une part, que le gouvernement donne la priorité à la diversification des régions ressources et qu'il accélère la mise en œuvre des créneaux d'excellence. D'autre part, ils prônaient l'allègement de la réglementation

touchant le démarrage d'entreprises et le maintien des avantages fiscaux accordés aux régions ressources et aux PME jusqu'en 2010.

Dans sa vision économique, la FCCQ reconnaît l'apport de toutes les régions à l'augmentation de la compétitivité économique du Québec. La FCCQ a donc demandé au gouvernement qu'il fasse de la diversification économique des régions ressources une priorité en collaborant étroitement avec les gens d'affaires de toutes les régions ressources et en comptant sur l'apport des grandes entreprises qui y sont localisées.

La FCCQ a également revendiqué l'accélération de la mise en œuvre des créneaux d'excellence, ainsi que le raffermissement des créneaux déjà détectés. Pour ce faire, les moyens suivants devront être au rendez-vous : l'amélioration du financement des centres de recherche en région, l'adaptation de l'offre de formation professionnelle et technique, le développement de la R-D et la sollicitation active de promoteurs et d'investisseurs. Finalement, la FCCQ a jugé nécessaire que la réglementation actuelle ayant trait au démarrage d'entreprises soit allégée et mieux adaptée à la réalité variable des régions, des secteurs économiques et de la taille des entreprises.

Chantier maritime Verreault en Gaspésie

Cet hiver, alors que le conflit persistait dans le dossier du chantier maritime Verreault aux Méchins, en Gaspésie, la FCCQ ainsi que les chambres de commerce de la Haute-Gaspésie et de la Région de Matane ont fait front commun pour inciter les parties prenantes impliquées dans le dossier à dialoguer sans plus tarder.

Selon la FCCQ, l'absence d'une issue dans ce conflit aura un impact négatif sur l'économie locale et privera également le Québec d'une capacité de production dans un segment industriel qui s'est avéré, et peut encore s'avérer, porteur. En effet, dans l'éventualité de la fermeture du chantier maritime Verreault, le Québec ne disposerait plus que d'un seul chantier maritime actif sur l'ensemble de son territoire. De plus, selon la FCCQ, si nous voulons prospérer et rester compétitifs dans une économie mondiale en constante mutation, il faut que les syndicats, tout comme les autres acteurs économiques, acceptent de s'éloigner des rigidités qui freinent l'évolution de notre économie et qui empêchent nos entreprises de participer pleinement à l'ouverture des marchés et à la mondialisation.

Il s'agit d'un dossier que la FCCQ et les chambres de commerce de la région continueront à surveiller de près dans les mois à venir.

Programme d'investissement d'Alcan au Saguenay

Le 18 décembre 2006, la FCCQ et la Chambre de commerce du Saguenay se sont prononcées en faveur de la participation du gouvernement provincial au programme d'investissement d'Alcan. Selon elles, il s'agissait d'une occasion inestimable de régénérer l'économie du Saguenay – Lac-Saint-Jean qui a été durement affectée au cours des derniers mois. Cette décision, qui découle directement de la *Stratégie énergétique du Québec*, soutenait également l'une des recommandations de la FCCQ exprimée dans sa vision économique, soit d'utiliser de façon judicieuse la richesse énergétique comme levier de développement économique.

Au total, le programme d'investissement garantit la création de 2 500 emplois directs et indirects, dont 740 emplois dans la région. Cette annonce était d'autant plus réjouissante pour les travailleurs et les équipementiers du Saguenay, car ces derniers ont amplement souffert des effets de la crise dans l'industrie forestière.



Corridors de commerce

Depuis plus de six ans, la FCCQ s'engage dans le développement de corridors de commerce avec les États-Unis et le Canada. Ces corridors de commerce, essentiels pour les entreprises qui évoluent dans les régions transfrontalières, sont nés de la conviction profonde que les initiatives conjointes des milieux d'affaires et des gouvernements sont des solutions aux nombreux défis posés par la mondialisation des marchés et par la préoccupation sans cesse grandissante quant à la sécurité de nos frontières. Ils s'inscrivent d'ailleurs dans un vaste mouvement de coopération économique Nord-Sud auquel participent toutes les régions transfrontalières canado-américaines d'est en ouest du continent.

À ce jour, la FCCQ a contribué à la création de deux corridors de commerce avec les États-Unis, soit le corridor Québec – New York et le corridor Québec – Vermont, respectivement inaugurés en 2001 et 2006. La FCCQ souhaite également finaliser ses ententes avec la Chambre de commerce de l'Ontario afin de mettre en place sous peu le corridor Québec – Ontario – Midwest.

Pour l'aider dans ses démarches, la FCCQ a créé, en 2004, le Comité des gouverneurs des corridors de commerce Québec – Canada – États-Unis. Les membres du comité, issus de grandes entreprises du Québec qui ont des activités importantes avec nos partenaires commerciaux des États-Unis et du reste du Canada, mettent à profit leur expertise, leur savoir et leur réseau afin de guider la FCCQ dans son plan d'action.

Le 23 janvier 2007, la FCCQ annonçait la nomination de M. Raymond Chrétien, associé et conseiller stratégique chez Fasken Martineau, qui succède à M^{me} Cynthia Carroll, anciennement présidente et chef de la direction du Groupe Alcan Métal primaire, à titre de président du Comité des gouverneurs.

M. Chrétien se joint ainsi à M. Ronald Bilodeau, vice-président Est, Chemin de Fer Canadien Pacifique; M. Renaud Caron, vice-président, Ingénierie d'affaires, Groupe CGI Inc.; M^e Sean Finn, premier vice-président Affaires publiques, chef de la direction des Affaires juridiques et secrétaire général, CN; M. Pierre Lortie, conseiller principal, Affaires, Fraser Milner Casgrain; M^{me} Marie-Josée Nadeau, vice-présidente exécutive, Affaires corporatives et secrétaire générale, Hydro-Québec; M. Jean Simard, vice-président, Affaires publiques et gouvernementales, Gaz Métro; M. William Spurr, président, Amérique du Nord, Bombardier Transport; et M. Pierre Jeannot, président du conseil, Thales Canada.

CORRIDOR QUÉBEC – NEW YORK

En 2006-2007, la FCCQ a continué ses efforts pour améliorer la qualité des relations commerciales entre le Québec et l'État de New York et faire progresser les dossiers économiques communs, plus particulièrement celui concernant la fluidité du passage à la frontière, notamment par l'intermédiaire de ses activités liées au Corridor de commerce Québec – New York.

Les pièces d'identité à la frontière

Dans le cadre de l'*Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental*, le gouvernement américain propose de rendre obligatoires, d'ici l'été 2008, de nouvelles pièces d'identité, dont le passeport, pour tout citoyen canadien ou américain qui entre aux États-Unis. En 2006-2007, la FCCQ a poursuivi ses représentations auprès des autorités américaines, en collaboration avec ses partenaires des milieux d'affaires canadien et américain, afin que le gouvernement américain ne rende pas obligatoire la possession d'un passeport, ou de tout autre nouveau document, pour traverser la frontière canado-américaine. La FCCQ a participé à plusieurs événements, au Canada et aux États-Unis, afin de faire entendre sa position et celle de ses partenaires de part et d'autre de la frontière avec lesquels elle est demeurée en contact au cours de l'année.

La FCCQ continuera de faire pression auprès des autorités américaines et de miser sur l'expérience pilote sur le permis de conduire, en cours à la frontière de la Colombie-Britannique et de l'État de Washington. La FCCQ propose donc d'attendre les résultats de cette expérience avant de prendre des décisions finales, d'autant plus que d'autres projets pilotes pourraient être tentés dans d'autres provinces et États frontaliers.

La modernisation du poste de Champlain

Le gouvernement américain a construit de toutes nouvelles installations pour les camions au poste de Champlain, ce qui améliorera considérablement le passage des biens et des marchandises à la frontière. Neuf portes sont désormais disponibles pour les transporteurs routiers, dont une spécialement pour les adhérents au programme EXPRESS (FAST). Cette réalisation majeure est due en grande partie aux efforts continus déployés par la FCCQ et son partenaire du Corridor Québec – New York, la Plattsburgh-North Country Chamber of Commerce, qui ont milité sans relâche depuis plusieurs années pour que de tels changements soient apportés au poste de Champlain.

L'amélioration des installations au poste de Lacolle

Le gouvernement canadien est en voie de terminer la construction de nouvelles installations pour l'entrée des camions au poste de Lacolle. La FCCQ a salué la réalisation de ces améliorations, qu'elle réclame depuis longtemps avec ses partenaires économiques. La FCCQ continuera de travailler avec l'Agence des services frontaliers du Canada pour accélérer la mise en œuvre de l'ensemble des améliorations prévues au poste de Lacolle.

La technologie

La FCCQ a participé à plusieurs manifestations de part et d'autre de la frontière visant à renforcer la coopération technologique entre le Québec et l'État de New York. Elle a mis surtout l'accent sur un secteur qui offre beaucoup de possibilités : l'industrie de la sécurité. C'est ainsi que PROMPT Québec et le Business Council of New York State (BCNYS) sont devenus des partenaires transfrontaliers de l'industrie de la sécurité.



Raymond Chrétien



PROMPT Québec dispose de ressources financières pour appuyer des projets de développement (au stade précompétitif) impliquant des entreprises et des universités qui sont actives dans l'industrie de la sécurité. Le BCNYS s'est doté d'une organisation interne chargée de faciliter l'accès des entreprises aux programmes publics de sécurité. Après quelques rencontres entre PROMPT Québec et le BCNYS, les deux parties ont convenu de conclure une entente de coopération. Le projet d'accord est en voie de préparation.

Énergie

À la suite du Sommet économique Québec – New York de 2005 à Albany, la FCCQ a mis l'accent sur l'efficacité énergétique. C'est dans ce contexte qu'elle a, en coopération avec la Plattsburgh-North Country Chamber of Commerce, intensifié les liens entre partenaires transfrontaliers spécialisés en efficacité énergétique, notamment Hydro-Québec, le College of Nanoscale d'Albany et les agences d'efficacité énergétique et de gestion des immeubles verts. Des projets de coopération sont en gestation et devraient aboutir à des résultats concrets au cours des prochains mois.

Tourisme

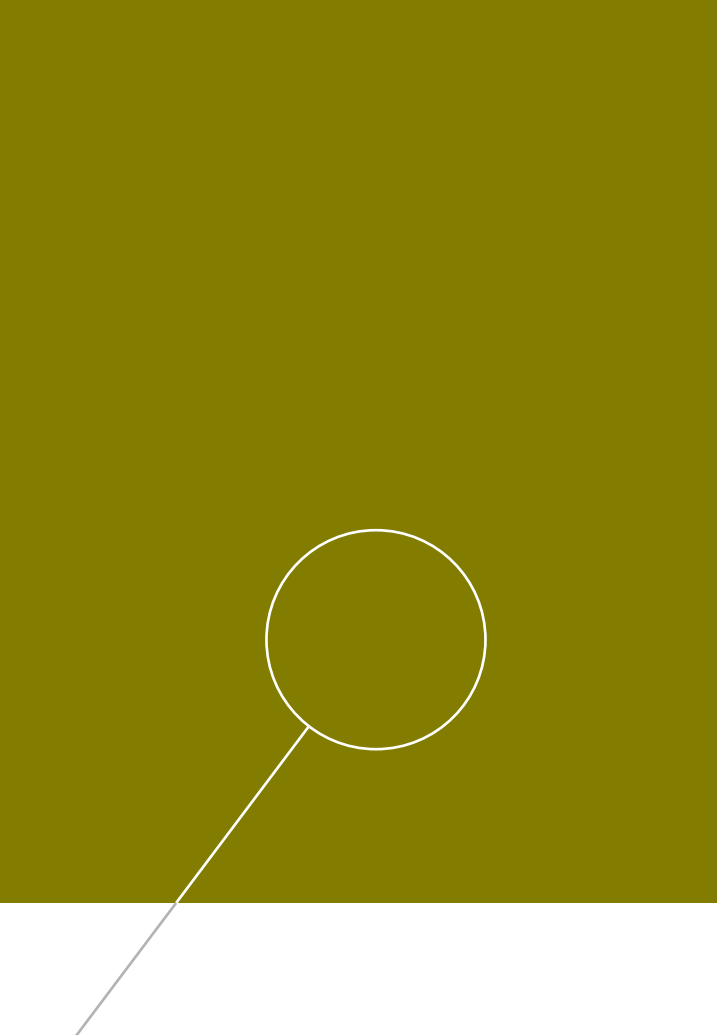
La célébration en 2009 du 400^e anniversaire du passage de Samuel de Champlain sur la rivière Richelieu et le lac Champlain constitue un événe-

ment majeur pour le Corridor Québec – New York. Une entente a été signée entre la Conférence des élus (CRÉ) de la Montérégie Est et Lakes-to-Locks Passage à l'automne 2005. Cet accord a servi de tremplin à l'élaboration de plans d'activités pour le 400^e. La CRÉ de la Montérégie Est s'est dotée d'une programmation qu'elle doit maintenant coordonner avec ses partenaires des États de New York et du Vermont. La FCCQ et la Plattsburgh-North Country Chamber of Commerce travaillent de concert pour faciliter le dialogue entre tous les partenaires.

Le 26 février 2007, la FCCQ a également participé à une rencontre organisée en collaboration avec son homologue de Plattsburgh pour échanger sur l'*Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidentale*. Lors de cette rencontre, la FCCQ a pu sonder les opinions d'une quinzaine de décideurs oeuvrant dans l'industrie touristique en vue de veiller à leurs intérêts, et à ceux de ses membres, auprès des autorités américaines et canadiennes sans compromettre la croissance des échanges entre les deux pays et nuire à l'industrie touristique au Canada.

CORRIDOR QUÉBEC – NOUVELLE-ANGLETERRE

Au printemps 2006, une entente a été signée avec la Vermont Chamber of Commerce à Burlington en présence du gouverneur du Vermont, M. James



Douglas, et du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, M. Raymond Bachand. L'entente couvre plusieurs domaines d'activités, dont le transport et la frontière, les technologies, le tourisme, l'énergie et l'environnement. Cette entente était la première étape vers la création du corridor de commerce entre le Québec et la Nouvelle-Angleterre.

En 2006-2007, la FCCQ a poursuivi ses démarches afin de conclure des ententes avec les chambres de commerce ou les milieux d'affaires des cinq autres États de la Nouvelle-Angleterre d'ici l'été 2008. La présidente-directrice générale de la FCCQ, M^{me} Françoise Bertrand, a d'ailleurs effectué, à l'automne 2006, une tournée exploratoire auprès des milieux d'affaires de la Nouvelle-Angleterre, dans le cadre d'une visite à Boston où, grâce au concours de la Délégation du Québec à Boston, elle a notamment pu rencontrer ses homologues de plusieurs chambres de commerce, dont celles des États du New Hampshire et du Massachusetts.

Par ailleurs, la FCCQ travaille de concert avec la Chambre de commerce de Québec qui cherche, en collaboration avec les chambres de commerce du Saguenay et de la Beauce, à développer un corridor de commerce avec la région de Boston.

CORRIDOR QUÉBEC – ONTARIO – MIDWEST

La FCCQ poursuit ses démarches afin de conclure une entente avec la Chambre de commerce de l'Ontario. La présidente-directrice générale de la FCCQ a d'ailleurs rencontré le président de cette chambre, M. Len Crispino, et les deux parties ont convenu de finaliser les discussions pour en arriver à une entente dans les meilleurs délais.

Autres initiatives

Le 26 janvier 2007, la FCCQ a applaudi à la proposition de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne faite par le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, et le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, M. Raymond Bachand, dans le cadre du Forum économique mondial qui se déroulait à Davos. La FCCQ se réjouit de l'ouverture que semblent démontrer l'Union européenne et les responsables de l'OMC à l'égard de cette idée, qui générerait des retombées économiques positives pour le Québec. Cette proposition rejoint la vision économique de la FCCQ selon laquelle il est impératif pour le Québec d'être inséré dans les flux de la mondialisation pour assurer sa compétitivité. La FCCQ prônait déjà la nécessité pour nos entreprises de se tourner vers de nouveaux partenaires économiques, tels que l'Europe ou les économies en émergence.

Congrès 2006

UN RÉSEAU, UNE VISION, UN QUÉBEC GAGNANT!

Du 13 au 15 octobre 2006, plus de 350 gens d'affaires des quatre coins du Québec ont pris part au congrès annuel de la FCCQ qui se déroulait à Bécancour, dans la région du Centre-du-Québec. À cette occasion, ils sont venus partager leur vision, mais surtout leur plan d'action pour favoriser la compétitivité des entreprises québécoises.

Placé à juste titre sous le thème «Un réseau, une vision, un Québec gagnant», en lien avec celui de la vision économique du mouvement des chambres de commerce, ce congrès 2006 aura donc permis aux participants d'échanger sur différentes problématiques liées au monde des affaires et d'acquérir de meilleures pratiques qui pourront les aider dans leur gestion et leurs stratégies au quotidien.

Le coup d'envoi du congrès 2006 de la FCCQ a été donné par le président d'honneur, M. Jean-Pierre Gilardeau, président d'Alcoa Canada, qui est venu prononcer une allocution sur l'avenir de l'aluminium sur les marchés national et international. Parmi les assemblées plénières présentées, celle animée par M. Alain Dubuc, éditorialiste à *La Presse*, avait pour sujet la culture entrepreneuriale et a été fort courue par les congressistes. Que devons-nous faire pour favoriser la culture entrepreneuriale qui accuse des retards importants au Québec? Voilà la question à laquelle quatre intervenants ont tenté de répondre en amenant des pistes de réflexion et en partageant leur expérience.

Quant à l'atelier animé par M. Michel Nadeau, directeur général de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques, il portait sur la gouvernance et il aura permis aux congressistes d'en apprendre plus, entre autres, sur la façon de choisir judicieusement les membres d'un conseil d'administration. Il a également été question du contexte particulier des chambres de commerce, de leurs principaux défis et enjeux ainsi que des règles de bonne gouvernance stratégique.

Et les lauréats sont ...

Le prix «Chambre de commerce de l'année 2006» a été décerné à la Chambre de commerce du Haut-Richelieu qui s'est distinguée de façon exceptionnelle par son leadership et son implication soutenue dans de nombreux dossiers touchant le développement économique de sa région. En effet, au fil des ans, ses nombreuses prises de position et ses interventions dans les domaines des échanges commerciaux, du développement commercial, du transport et des infrastructures lui ont permis de se bâtir une solide réputation, de s'allier un important réseau de partenaires et de faire partie de toutes les orientations, décisions et interventions à la grandeur de sa région.



L'équipe de la Chambre de commerce du Haut-Richelieu reçoit le prix de la «Chambre de commerce de l'année 2006» des mains de M. Robert Cloutier, président du conseil 2005-2006 de la FCCQ (à gauche), assorti d'une bourse de 2 000\$, gracieuseté de la Banque de développement du Canada, remise par M. Peter O'Grady, directeur de la succursale de Trois-Rivières (au centre).



L'équipe de la Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières reçoit une mention spéciale du jury des mains de M. Robert Cloutier, président du conseil 2005-2006 de la FCCQ (à droite), pour son travail à l'égard de deux projets mobilisateurs pour la région de la Mauricie.



M^{mes} Marie-Josée Hébert (à gauche) et Hélène Langlais, respectivement présidente et directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice, reçoivent le prix «Arthur Earle» des mains de M. Patrice Simard, président du conseil 2006-2007 de la FCCQ.



M^{me} Francine Séguin, de la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda, reçoit le prix «Hommage au bénévolat» remis par le premier vice-président du bureau de direction de la FCCQ, M. Richard Côté.



M. Denis Cardinal (à droite), de la Chambre de commerce de Bécancour, reçoit le prix «Hommage au bénévolat» remis par le premier vice-président du bureau de direction de la FCCQ, M. Richard Côté.

Par ailleurs, le comité de sélection a également souligné la qualité de la candidature des deux chambres finalistes, soit la Chambre de commerce de Fleurimont et la Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières. Cette dernière a d'ailleurs été saluée de façon particulière en se voyant remettre une mention spéciale pour son travail à l'égard de deux projets mobilisateurs pour la région de la Mauricie, soit son colloque sur la prévention du crime en entreprise et son projet «Persévérance scolaire».

Le prix «Arthur Earle», qui vise à reconnaître les efforts en recrutement, a été remis à la Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice. En effet, en plus de connaître une excellente année sur le plan des réalisations, la chambre a augmenté de façon significative son effectif, passant de 302 à 377 membres (sur un potentiel de 560), une augmentation de 25%.

Le prix «Hommage au bénévolat» a été décerné à M^{me} Francine Séguin et M. Denis Cardinal, respectivement de la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda et de la Chambre de commerce de Bécancour.

M^{me} Séguin est une femme dynamique reconnue pour sa détermination et sa ténacité. Elle a notamment investi son temps et a mis à profit son talent en siégeant à de nombreux comités et à

plusieurs conseils d'administration dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Ses multiples engagements, tant sur le plan local que provincial, n'ont toujours eu qu'une visée: rehausser la qualité de vie de la population.

M. Cardinal, quant à lui, est un homme d'action reconnu pour son leadership et sa capacité à relever des défis de taille. Il a notamment démontré ses talents de rassembleur et de leader lorsqu'il a participé en 1996 à la relance du Festival de montgolfières de Bécancour, un événement d'envergure qui a eu d'excellentes retombées économiques pour la région. Membre actif de la Chambre de commerce de Bécancour, M. Cardinal est un acteur clé de son développement et de sa revitalisation.

La FCCQ souhaite remercier ses grands partenaires du congrès 2006, sans le soutien desquels un tel événement ne serait possible: Alcoa, Développement économique Canada, CN et Samson Bélair/Deloitte & Touche.

Mercuriades 2007



M^{me} Sylvie Giguère, vice-présidente, ventes PME, Bell Canada et M. Paul Solnoky, directeur de développement de programmes, Mechtronix Systems Inc.



M^{me} Sylvie Giguère, vice-présidente, ventes PME, Bell Canada et MM. Alain Boissonneault et Gilles Gervais, respectivement directeur des ressources humaines et du développement organisationnel et directeur général, PACCAR du Canada Itée – usine de Sainte-Thérèse.

Treize entreprises québécoises s'illustrent à titre de Modèles d'affaires

C'est dans le cadre d'une grande soirée de gala qui a eu lieu le 11 avril 2007 au Palais des congrès de Montréal que près d'un millier de personnalités du milieu des affaires québécoises se sont réunies pour assister au dévoilement des entreprises lauréates du 27^e concours Les Mercuriades.

À cette occasion, le président d'honneur du gala, M. Benjamin J. Kemball, président et chef de la direction d'Imperial Tobacco Canada, et le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, ont souligné le travail exceptionnel de treize entreprises québécoises qui se sont distinguées par leurs grandes réalisations et leur excellence dans les dix catégories du concours.

Les entreprises de l'année

Présentées par Bell

Depuis la création du concours Les Mercuriades en 1981, deux entreprises lauréates qui ont marqué le milieu des affaires par leurs performances exceptionnelles et leur capacité à se maintenir parmi les meilleures sont désignées par le jury pour joindre le prestigieux Club de l'excellence.

Cette année, Mechtronix Systems Inc. (PME) et PACCAR du Canada limitée – usine de Sainte-Thérèse (grande entreprise), se sont ainsi vu décerner le titre «d'Entreprise de l'année».

Mérite promotion de l'entrepreneuriat

Présenté par le gouvernement du Québec et le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse

En 2005, dans le cadre du 25^e concours Les Mercuriades, la FCCQ, en collaboration avec le gouvernement du Québec, a créé le Mérite promotion de l'entrepreneuriat. Ce prix vise à reconnaître les actions d'une personnalité s'étant illustrée au cours de sa carrière par son engagement à promouvoir la culture entrepreneuriale, notamment auprès des jeunes.

En 2007, les membres du comité de sélection ont choisi d'honorer M. Yvon Gasse, professeur à la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval et titulaire de la Chaire en entrepreneuriat et en innovation, pour ses efforts soutenus dans la création de mesures visant à favoriser l'entrepreneuriat chez les jeunes.

Mérite philanthropique

Décerné pour la première fois en 1999, le Mérite philanthropique vise à reconnaître de façon particulière une ou des personnalités du monde des affaires qui, en plus de réussir dans leur secteur d'activité, se sont distinguées au cours de leur carrière par leur engagement social et communautaire.

Cette année, le choix du jury s'est arrêté sur M^{me} Mirella et M. Lino Saputo, cofondateurs de la Fondation Mirella et Lino Saputo. Mise sur pied en 1979 à l'occasion du 25^e anniversaire de l'entreprise Saputo, la Fondation Mirella et Lino Saputo vient en aide aux enfants malades et handicapés, aux femmes et aux personnes âgées. La Fondation participe aussi activement au financement de plusieurs programmes axés sur les services offerts aux patients des principaux hôpitaux du Québec ainsi qu'à des projets de recherche.

Le jury des Mercuriades 2007

Encore une fois cette année, la firme Raymond Chabot Grant Thornton a eu la tâche d'évaluer l'ensemble des dossiers de candidature. Par la suite, la FCCQ a confié la sélection des entreprises finalistes et lauréates à un jury indépendant, présidé par le recteur de l'Université Laval, M. Michel Pigeon, et composé de personnalités respectées des milieux des affaires, académique et journalistique.



De gauche à droite :

M^{me} Françoise Bertrand, présidente-directrice générale de la FCCQ; M. Yvon Gasse, récipiendaire du Mérite promotion de l'entrepreneuriat 2007; et M. Jean Charest, premier ministre du Québec.



Première rangée, de gauche à droite : M^{me} Joanne Couture, CMA, directrice principale, développement des affaires, Exportation et Développement Canada; M^{me} Marjolaine Loiselle, présidente, Secrétariat de la Commission des partenaires du marché du travail; M. Michel Pigeon, président du jury du concours Les Mercuriades 2007 et recteur de l'Université Laval; M^{me} Dominique Savoie, sous-ministre associée, Emploi-Québec; M. Georges Archambault, président-directeur général, Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ). **Deuxième rangée, de gauche à droite :** M. Régis Labeaume, président-directeur général, Fondation de l'entrepreneuriat; M. Paul-Arthur Huot, président directeur général, Pôle Québec Chaudière-Appalaches; M^{me} Geneviève Tanguay, sous-ministre adjointe, direction générale – Recherche et Innovation, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation; M. Jean-Paul Gagné, éditeur émérite, journal *Les Affaires*; M^{me} Gisèle Desrochers, première vice-présidente, Ressources humaines et Opérations, Banque Nationale du Canada; M. Claude Martel, président-directeur général, Inno-centre Québec; et M. Claude Demers, président-directeur général, Association de la recherche industrielle du Québec (ADRIQ).



De gauche à droite :

M^{me} Françoise Bertrand, présidente-directrice générale de la FCCQ; M. Lino et M^{me} Mirella Saputo, récipiendaires du Mérite philanthropique 2007; et M. Jean Charest, premier ministre du Québec.

Les entreprises finalistes et lauréates

COMMERCE ET DISTRIBUTION

Présentée par RBC Banque Royale

Restaurants Pacini inc. (La Prairie)
Piscines Pro et Patios N.V. inc. (Vanier)

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL

Présentée par Investissement Québec

CENTRE D'AIDE AUX ENTREPRISES
DE LA RIVE-SUD INC. (Beloeil)
Zoo de Granby (Granby)

EXPORTATIONS

Présentée par la Société générale de financement du Québec

Creaform Inc. (Lévis)
InnovMetric Logiciels Inc. (Québec)
Mechtronix Systems Inc. (St-Laurent)
Toon Boom Animation Inc. (Montréal)

INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Présentée par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

Creaform Inc. (Lévis) – PME
EXFO Electro-Optical Engineering Inc. (Québec) – Grande entreprise
RESONANT MEDICAL INC. (Montréal)

LOISIRS ET CULTURE

FESTIVAL DU CINÉMA INTERNATIONAL EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (Rouyn-noranda)
La Maison amérindienne (Mont-Saint-Hilaire) – Prix spécial du jury
Musée Laurier (Victoriaville)

PRODUCTION INDUSTRIELLE ET DE TRANSFORMATION

Cidrerie Michel Jodoin (Rougemont)
Interstar (Sherbrooke)
Portes & fenêtres Nouvel Horizon inc. (Trois-Rivières)

PROJET D'INVESTISSEMENT

Atrium Biotechnologies inc. (Québec)
LAB Recherche Inc. (Laval)

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Présentée par Hydro-Québec

Les Services Ménagers Roy Itée (Anjou)

RESSOURCES HUMAINES

PACCAR du Canada limitée – usine de Sainte-Thérèse (Sainte-Thérèse) – Grande entreprise
VARITRON Technologies Inc. (St-Hubert)
Vézina, Dufault inc. (Montréal) – PME

SERVICES FINANCIERS, IMMOBILIERS ET PROFESSIONNELS

GFI Solutions inc. (Montréal) – Grande entreprise
AXDEV Groupe Inc. (Brossard) – PME
RÉSEAU IMMOBILIER LA CAPITALE (Laval)
Les carrières jobWings (Montréal)



La FCCQ remercie ses fidèles partenaires du concours Les Mercuriades qui, année après année, agissent en tant que véritables modèles afin de promouvoir la fierté d'entreprendre, ici même au Québec : Alcan, Bell, Bombardier, CN, le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse, le gouvernement du Québec, Hydro-Québec, Imperial Tobacco Canada, Investissement Québec, le journal *Les Affaires*, METRO inc., Raymond Chabot Grant Thornton, RBC Banque Royale, RDI, la Société générale de financement du Québec et le quotidien *The Gazette*.

Partenariats

Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles

En plus de permettre à de nombreux jeunes d'acquérir une expérience dans des secteurs clés du marché de l'emploi et de faire une transition efficace entre les études et le marché du travail, le programme Jeunesse Canada au travail permet aux entreprises québécoises d'avoir accès à un bassin de main-d'œuvre jeune, dynamique et qualifiée, tout en réduisant leurs coûts d'embauche grâce à des subventions salariales.

Depuis maintenant 12 ans, la FCCQ gère, à la demande de Patrimoine Canadien, le volet québécois du programme Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles (JCTDLO), dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement du Canada. JCTDLO est un programme d'emploi d'été qui permet à des centaines d'étudiants et de jeunes diplômés de niveaux collégial et universitaire d'améliorer leur langue seconde tout en ayant l'occasion de vivre une expérience de travail enrichissante mettant à profit leurs compétences et leur expérience dans leur domaine d'études.

En 2007, une centaine d'emplois subventionnés par le programme et répartis dans 11 régions administratives du Québec ont été comblés. Ils ont ainsi permis de répondre aux besoins de main-d'œuvre dans de nombreux domaines et secteurs d'activité, tels le tourisme, l'agriculture, le développement communautaire, les loisirs et le sport, les communications, l'industrie culturelle, l'éducation, la santé et les services sociaux ainsi que l'architecture.

Rendez-vous d'affaires sur l'efficacité énergétique

Avec l'adoption de la nouvelle *Stratégie énergétique du Québec* et des objectifs qui y sont rattachés, Hydro-Québec a choisi de s'associer à la FCCQ afin de promouvoir, auprès des gens d'affaires, un des programmes mis en oeuvre dans le cadre de son *Plan global en efficacité énergétique*.

La FCCQ a donc été mandatée par Hydro-Québec pour organiser, par l'intermédiaire du réseau des chambres de commerce, des rencontres d'information destinées aux gestionnaires et propriétaires d'entreprises, aux intervenants en développement économique ainsi qu'aux partenaires professionnels. Ces dernières, visent à leur faire connaître les occasions d'affaires liées à une consommation plus judicieuse de la ressource énergétique.

Ces rencontres, qui ont connu un franc succès, ont permis aux participants d'obtenir des renseignements sur l'évolution et les enjeux du marché de l'énergie au Québec, sur les programmes qui sont offerts aux clients et sur les plus récentes technologies en efficacité énergétique.

Jusqu'à présent, sept chambres de commerce ont déjà mené l'activité dans leur région, un nombre qui devrait s'accroître en 2007-2008 avec le maintien de la collaboration entre la FCCQ et Hydro-Québec.

Gestion proactive de la main-d'œuvre (GPMO)

Le vieillissement de la population et le manque de relève sont des réalités auxquelles les entreprises doivent faire face au moment de leur planification et de la gestion de leurs besoins de main-d'œuvre. Pour préserver la capacité concurrentielle de leur société, les dirigeants doivent trouver des moyens novateurs d'attirer et de fidéliser une main-d'œuvre qualifiée.

Soucieuse de les aider, la FCCQ s'est associée à Emploi-Québec pour organiser, par l'intermédiaire de son réseau de chambres de commerce, des ateliers sur la gestion proactive de la main-d'œuvre afin de sensibiliser les dirigeants de PME à l'importance de mieux planifier leurs ressources humaines et les encourager à agir de façon préventive en s'engageant dès maintenant dans un processus de planification plus adéquat. Jusqu'à maintenant, 32 ateliers de formation ont été animés partout au Québec.

Sensibilisation à la main-d'œuvre immigrante

Séance de formation

Depuis 2006, en partenariat avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et Emploi-Québec, la FCCQ organise, grâce à son réseau de chambres de commerce, une séance de formation destinée aux dirigeants d'entreprises du Québec et portant sur la main-d'œuvre immigrante. Cette activité vise notamment à sensibiliser les employeurs aux avantages d'une main-d'œuvre diversifiée, à les appuyer dans l'embauche et l'intégration de celle-ci ainsi qu'à les soutenir dans la création d'un environnement de travail où la diversité constitue une force pour l'organisation.

Comme les entreprises doivent absolument pouvoir compter, à court et à moyen termes, sur un apport suffisant de main-d'œuvre qualifiée pour assurer leur capacité de production et leur compétitivité, l'immigration peut s'envisager comme une solution qui donne accès aux entreprises à un bassin de main-d'œuvre possédant de nombreux atouts en termes de compétences techniques et culturelles. Jusqu'à présent, la FCCQ a organisé plus d'une dizaine d'ateliers de formation dans plusieurs régions du Québec.

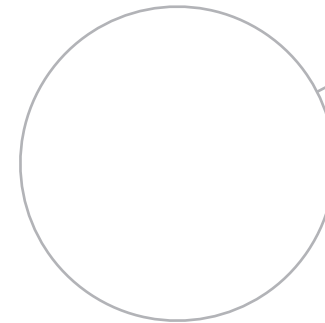
Projet pilote

En 2006-2007, la FCCQ a également été mandatée par le MICC et Emploi-Québec dans le cadre du *Programme d'appui aux relations civiques et interculturelles* (PARCI) pour réaliser un projet pilote de mobilisation des intervenants socioéconomiques dans le but de stimuler et favoriser l'accueil, l'intégration, l'embauche et l'installation d'immigrants en région. C'est ainsi que les chambres de commerce des Bois-Francs, du Haut-Richelieu, de Rouyn-Noranda, de Saguenay et de Sept-Îles ont été choisies pour agir à titre de régions pilotes pour ce projet.

Programme d'aide à l'entrepreneuriat (ODACE)

Mis sur pied par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et dirigé par la FCCQ, le projet ODACE est né du désir de mobiliser la communauté d'affaires afin de favoriser le développement économique et de promouvoir l'entrepreneuriat dans les régions du Québec.

En 2005-2006, la première phase du projet a permis la réalisation de projets concrets avec la participation de douze chambres de commerce réparties dans cinq régions du Québec. Elle a ainsi pavé la voie à une participation plus active et plus soutenue de la communauté d'affaires dans le développement économique créateur de richesse pour l'ensemble de la région. Forte du succès remporté l'année précédente, la FCCQ, avec le concours du MDEIE, a amorcé la deuxième phase du projet ODACE. Le thème central est la MOBILISATION et il vise à combattre «l'immobilisme» créé par un manque de solidarité des gens d'affaires et un manque de communication entre les différents intervenants potentiellement intéressés par un projet. Déjà, des projets ont été identifiés dans certaines régions du Québec et d'autres s'ajouteront au cours des prochains mois.



Groupe d'action sur le rapprochement avec le milieu du travail

Pour appuyer la mise en œuvre du troisième volet de son *Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique*, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec a mis en place un groupe de travail, présidé par la présidente-directrice générale de la FCCQ, Françoise Bertrand, et chargé d'appuyer des initiatives locales et régionales de rapprochement entre les établissements d'enseignement professionnel et technique et le milieu du travail.

Que ce soit pour améliorer les réponses du système éducatif aux importants besoins de main-d'œuvre anticipés, pour amener plus de jeunes et d'adultes à acquérir cette formation et à faciliter la mise à jour continue de leurs compétences ou encore pour développer les services de formation offerts aux entreprises, cette collaboration accrue des établissements d'enseignement et du milieu du travail est nécessaire pour faire face aux défis d'aujourd'hui.

Les projets pilotes encouragés dans chacune des régions participantes viseront le développement de liens directs entre le milieu du travail et celui de l'éducation ainsi que l'expérimentation de nouvelles avenues de collaboration, selon des approches souples et adaptées aux besoins du milieu. Jusqu'à

présent, plusieurs initiatives locales ont été identifiées dont certaines sont actuellement en cours de réalisation.

La Commission des partenaires du marché du travail

La Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) a été créée en juin 1997 par la *Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail*.

La CPMT est une instance nationale de concertation qui regroupe des représentants d'employeurs, de la main-d'œuvre, du milieu de l'enseignement, d'organismes communautaires et d'organismes gouvernementaux, tous préoccupés par l'amélioration du fonctionnement du marché du travail. Ces principaux décideurs du monde du travail mettent en commun leur expertise et leurs idées pour accroître l'efficacité des services publics d'emploi et favoriser le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Depuis 2004, la présidente-directrice générale de la Fédération, Françoise Bertrand, est membre votant de la CPMT et, à ce titre, elle préside le Groupe de travail sur les services d'Emploi-Québec liés à la *Loi 150* ainsi que le sous-groupe de travail de la Commission sur les services d'Emploi-Québec liés à la *Loi 150 : vieillissement de la main-d'œuvre*.

Bureau de direction

Président du conseil

M. Patrice Simard, FCA

Associé directeur,
Bureau de Montréal
Samson Bélair/Deloitte & Touche
Montréal

Président du conseil sortant de charge

M. Robert Cloutier

Vice-président et directeur général
A. de la Chevrotière Ltée,
Division Sobeys Québec
Rouyn-Noranda

Présidente-directrice générale

M^{me} Françoise Bertrand

Fédération des chambres
de commerce du Québec
Montréal

Premier vice-président

M. Richard Côté

Vice-président,
Direction Financement des grandes entreprises
BMO Banque de Montréal
Montréal

Vice-président

M. Pierre Després

Vice-président,
Affaires publiques et gouvernementales
Alcoa Canada
Montréal

Vice-président

M. Roch Dubé

Président et chef de la direction
Groupe Bell Nordiq Inc. et
président, Bell Aliant, Québec
Montréal

Vice-présidente

M^{me} Hélène V. Gagnon

Vice-présidente, Communications
Bombardier Aéronautique
Montréal

Vice-président

M. Alain Picard

Vice-président,
Ressources humaines
Metro inc.
Montréal

Secrétaire-trésorier

M. André Boudreault

Vice-président principal
Genivar Groupe Conseil inc.
Montréal

Membre

M. Jean-Yves Baril

Président
Marcel Baril Ltée
Rouyn-Noranda

Membre

M. Alain Savard

Vice-président,
Centre de services partagés
Hydro-Québec
Montréal

Bureau des gouverneurs

M. Mathieu Bouchard

*Vice-président, durabilité d'entreprise
Alcan inc.
Ex-président de la FCCQ 2004-2005*

M^e Sean Finn

*Premier vice-président, Affaires publiques,
chef de la direction des Affaires juridiques
et secrétaire général
CN
Montréal
Ex-président de la FCCQ 2002-2003*

M. Gaëtan Gagné

*Président et chef de la direction
L'Entraide assurance-vie
Compagnie mutuelle
Montréal
Ex-président de la FCCQ 2000-2001*

M. Jacques Girard

*Consultant
Corporation Sun Média
Montréal
Ex-président de la FCCQ 1996-1997*

M. Jean Houde

*Sous-ministre
Ministère des Finances
Québec
Ex-président de la FCCQ 1999-2000*

M^e Raynold Langlois

*Avocat
Langlois Kronström Desjardins
Montréal
Ex-président de la FCCQ 1995-1996*

M^e Pierre Martin

*Avocat
Cain Lamarre Casgrain Wells
Québec
Ex-président de la FCCQ 1997-1998*

M^{me} Nycol Pageau-Goyette

*Présidente et chef de la direction
Pageau-Goyette & associés limitée
Montréal
Ex-présidente de la FCCQ 1994-1995*

M. Serge Saucier

*Président du conseil
Raymond Chabot Grant Thornton
Montréal
Ex-président de la FCCQ 1998-1999*

M. André Tremblay

*Directeur général
Produits forestiers Saguenay inc.
La Terrière
Ex-président de la FCCQ 2003-2004*

M^e Guy Tremblay

*Avocat
Heenan Blaikie SRL
Montréal
Ex-président de la FCCQ 2001-2002*

Conseil d'administration

DIVISIONS RÉGIONALES

BAS ST-LAURENT

M. Donald Savard

Comptable agréé
Raymond Chabot Grant Thornton
Rivière-du-Loup

CENTRE-DU-QUÉBEC

M. Denis Grenon

Président
Financière Banque Nationale
Trois-Rivières

CHAUDIÈRE-APPALACHES

M^{me} Karine Veilleux

Comptable agréée
Raymond Chabot Grant Thornton
Saint-Georges

ESTRIE

M^{me} Nicole Brouillette

Agent immobilier
Remax professionnel, Granby

GASPÉSIE – LES ÎLES

M. Hugo Caissy

Avocat
Étude de M^e Jean-François Roy, Avocat
Sainte-Anne-des-Monts

LAURENTIDES

M. Martin Laurendeau

Avocat
Prévost, Fortin et D'Aoust
Sainte-Agathe-des-Monts

LAVAL

M. Raymond Talbot

Président
Boulangerie Renaud inc., Laval

SAGUENAY/LAC SAINT-JEAN

M. Marcel Tremblay

Copropriétaire
Manoir Notre-Dame, Roberval

GRANDES LOCALES

BOIS-FRANCS

M. Sylvain Côté

Président
Auger BC Sécurité, Victoriaville

CENTRE-DE-LA-MAURICIE

M. Jean Marc Théorêt

Associé
Gauthier, Théorêt CA, Shawinigan

CHÂTEAUGUAY

M. Denis Barbeau

Vice-président
Enseignes Plus, Châteauguay

CHICOUTIMI

M. Michel Paquin

Comptable agréé
Samson Bélair/Deloitte & Touche
Chicoutimi

DRUMMOND

M. Robert Pelletier

Associé
Demers, Pelletier, architectes
Drummondville

EST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

M. Daniel Marcoux

Directeur
Desjardins - Centre financier
aux entreprises de l'Est de l'île
de Montréal, Montréal

GAIE DU QUÉBEC

M. Pascal Lépine

Président
Atypic, Montréal

GATINEAU

M^{me} Marie-Andrée Pelletier

Ingénieure

Construction JPL, Gatineau

HAUT-RICHELIEU

M^{me} Sylvie Gamache

Directrice générale

Bureau en gros, Saint-Jean-sur-Richelieu

HAUTE-YAMASKA ET RÉGION

M. Pierre Forand

Directeur général

Complexe sportif Interplus, Granby

JEUNE CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

M^{me} France-Éliane Nolet

Directrice des comptes nationaux,

Publications économiques, Médias

Transcontinental, Montréal

JEUNES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC (REGROUPEMENT DES)

M. Sébastien Leblanc

Président

Virus Marketing, Montréal

LAC-SAINT-JEAN-EST

M. Rodrigue Larouche

Avocat

Larouche Lalancette Bouchard,

avocats, s.e.n.c.r.l., Alma

LAVAL

M. Alexandre Jarry

Associé

Jarry Bazinet Avocats & Conseillers d'affaires

Laval

LÉVIS

M. Christian Lévesque

Directeur des ventes

Vitrierie Lévis, Lévis

MANICOUAGAN

M. Danyel Raymond

Propriétaire

Accent Meubles, Baie-Comeau

LES MASKOUTAINS

M. Robert Héroux

Directeur principal, développement

des affaires

CFE Desjardins de la Yamaska

Saint-Hyacinthe

MONT-TREMBLANT

M^{me} Mireille Bisson

Présidente

Gestion Mireille Bisson, Mont-Tremblant

MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

M. Elliot Lifson

Vice-président du conseil

Vêtements Peerless Clothing inc.

Montréal

QUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL

M. Marco Del Dotto

Directeur principal de comptes,

Affaires gouvernementales, Groupe

entreprise, Bell Mobilité, Montréal

QUÉBEC

M. Louis Duquet

Avocat associé

O'Brien Avocats, Québec

PIERRE-LE GARDEUR DE REPENTIGNY

M. Robert Miller

Président

Assurances Robert Miller et Associés inc.

Repentigny

RIVE-SUD

M. Jean-Robert Lessard

*Président
Groupe Robert Inc., Boucherville*

RIVIÈRE-DU-LOUP

M. François Deschamps

*Directeur des services financiers
Clarica, Rivière-du-Loup*

ROUYN-NORANDA RÉGIONAL

M^{me} Anne-France Thibault

*Présidente
Legault Gaz & Soudure inc.
Rouyn-Noranda*

SAINT-EUSTACHE, DEUX-MONTAGNES, SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

M. Jean-Paul Léonard

*Consultant
Réseau Optima Conseil, Saint-Eustache*

SAINT-LAURENT

M. Guy Hébert

*Président
Communications Karluc Inc.
Saint-Laurent*

SAINT-SAUVEUR

M^{me} Manon Girouard

*Propriétaire
Motel le Jolibourg, Saint-Sauveur*

SEPT-ÎLES

M. Denis Smith

*Fiscaliste, CA, CMA
Mallette s.e.n.c., Sept-Îles*

SHERBROOKE

M. Eric Grondin

*Directeur principal – groupe financier
Samson Bélair/Deloitte & Touche
Sherbrooke*

SOREL-TRACY MÉTROPOLITAIN

M. Serge Bergeron

*Directeur - développement stratégique opérations
Q.I.T. Fer & Titane inc.
Sorel-Tracy*

TERREBONNE/LACHENAIE

M. Marko Bianchi

*Président
Énergie Cardio
Lachenaie*

THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

M. Sébastien Laliberté

*Directeur général adjoint
Caisse Desjardins Thérèse-de-Blainville
Sainte-Thérèse*

TROIS-RIVIÈRES

M. Pierre Laquerre

*Président
Trois-Rivières Acura
Trois-Rivières*

VAL D'OR

M. Marc Bertrand

*Directeur général, service à la clientèle
Télébec S.E.C.
Val d'Or*

VALLÉE DU RICHELIEU

M. Gilbert Desrosiers

*Directeur projets spéciaux
L'Oeil Régional
Beloeil*

REPRÉSENTANTS DES SECTEURS ÉCONOMIQUES

BIOTECHNOLOGIE ET PHARMACEUTIQUE

M. Denis Drolet

*Chef, Politiques Industrielles - Québec
Merck Frosst Canada Ltée, Kirkland*

COMMERCE DE DÉTAIL

M. Denis Caron

*Vice-président principal, Personnes
et culture, RONA inc., Boucherville*

COMMUNICATIONS

M. Marc Sévigny

*Associé directeur
Cabinet de relations publiques
NATIONAL inc, Montréal*

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

M. Serge Tessier

*Directeur général
CEGEP de Saint-Jérôme, Saint-Jérôme*

ÉNERGIE

M. Louis Forget

*Vice-président, Affaires publiques
et gouvernementales, Ultramar Ltée
Montréal*

FORMATION EN ENTREPRISE

M. Yves Trépanier

*Vice-président
Groupe Conseil Aon inc., Montréal*

GÉNIE CONSEIL

M. Normand Morin

*Conseiller principal au bureau du
président, Groupe SNC-Lavalin inc., Montréal*

HÔTELLERIE ET TOURISME

M. Alex Kassatly

*Directeur général
Fairmont le Château Frontenac, Québec*

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

M. Pierre Dubreuil

*Premier vice-président, Services
aux entreprises
Banque Nationale du Canada, Montréal*

MÉDIAS-TÉLÉDIFFUSION

M. René Guimond

*Président et chef de la direction
COGECO Radio-Télévision, Montréal*

PRODUITS FORESTIERS

M. Denis Leclerc

*Directeur - Affaires gouvernementales
et publiques
Abitibi-Consolidated Inc., Montréal*

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

M. Michel Pigeon

*Professeur titulaire
Faculté des sciences et de génie
Département de génie civil,
Université Laval, Québec*

SERVICES COMPTABLES

M^{me} Nathalie Bernier, CA

*Associée directrice
KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., Montréal*

SERVICES FINANCIERS AUX ENTREPRISES

M. Stéphane Achard

*Premier vice-président – Marché des entreprises
Fédération des caisses Desjardins du Québec, Montréal*

SERVICES JURIDIQUES

M. Patrick Simard

*Associé, Joli-Coeur, Lacasse, Geoffrions,
Jetté, St-Pierre, Sillery*

SERVICES PROFESSIONNELS

M. Richard Payette

*Président et chef de la direction
Raymond Chabot Grant Thornton, Montréal*

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

M. Bernard Labelle

*Vice-président, secteur d'affaires
Groupe CGI inc., Québec*

Comités

AVANTAGES QUÉBEC

Présidence :

M. Mathieu Bouchard

*Vice-président, durabilité d'entreprise
Alcan inc.*

CORRIDORS DE COMMERCE, EXPORTATIONS

Présidence :

M. Raymond Chrétien

*Associé et conseiller stratégique
Fasken Martineau*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Présidence :

M. Marc Sévigny

*Associé directeur
Cabinet de relations publiques NATIONAL inc.*

ÉDUCATION / ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR / FORMATION

Présidence :

M. Pierre Charbonneau

*Associé
Raymond Chabot Grant Thornton*

SOUS-COMITÉS :

GROUPE DE TRAVAIL FORMATION - LOI 90

Présidence :

M^{me} Chantal Hains

*Directrice de compte-Formation
Formation et développement
Banque Nationale du Canada*

GROUPE DE TRAVAIL FINANCEMENT SECTEUR PRIVÉ

Présidence :

M. Jacques Marchand

*Directeur général
Collège LaSalle*

ENTREPRENEURIAT INTERGÉNÉRATIONNEL

Présidence :

M. Pierre Dubreuil

*Premier vice-président, Service aux entreprises
Banque Nationale du Canada*

FISCALITÉ ET FINANCES PUBLIQUES

Présidence :

M^{me} Lucie Laliberté

*Première directrice principale –
Service de recherche fiscale
Raymond Chabot Grant Thornton*

PPP

Présidence :

M. Normand Morin

*Conseiller principal au bureau du président
Groupe SNC-Lavalin inc.*

TRAVAIL

Coprésidence :

M^e Louis Bernier

*Avocat
Fasken Martineau*

M. Alain Picard

*Vice-président, Ressources humaines
Metro inc.*

AGROALIMENTAIRE

Présidence :

M. Jacques Boulanger

*Vice-président approvisionnement
et secrétaire général
Exceldor Coopérative avicole*

BIOPHARMACEUTIQUE

Présidence :

M. Denis Drolet

*Chef, Politiques Industrielles - Québec
Merck Frosst Canada Ltée*

ÉNERGIE

Présidence :

M. Michel Martin

*Directeur, Affaires publiques
et gouvernementales
Ultramar Ltée*

PRODUITS FORESTIERS

Présidence :

M. Denis Leclerc

*Directeur - Affaires
gouvernementales et publiques
Abitibi-Consolidated Inc.*

TOURISME

Présidence :

M. Alex Kassatly

*Directeur général
Fairmont le Château Frontenac*

TRANSPORT

Présidence :

M. Pierre-André Dugas

*Vice-président, Transport
Génivar Groupe Conseil Inc.*

SANTÉ

Présidence :

M. Alain Robillard

*Conseiller principal
Mercer, Consultation en res-
sources humaines*

MANUFACTURIER

Présidence :

M. Michel Pigeon

*Professeur titulaire
Faculté des sciences et de génie
Département de génie civil, Université
Laval*

RÉGIONS RESSOURCES

Présidence :

M. Roch Dubé

*Président et chef de la direction
Groupe Bell Nordiq Inc.
et président, Bell Aliant, Québec*

Vice-présidence :

M. Jean-Yves Baril

*Président
Marcel Baril Ltée.*

SOUS-COMITÉ :

GROUPE DE TRAVAIL TRANSPORT AÉRIEN RÉGIONAL

Présidence :

M. Pierre Proulx

*Directeur général
Chambre de commerce des
Îles-de-la-Madeleine*

Personnel de la FCCQ

Direction générale

M^{me} Françoise Bertrand
Présidente-directrice générale

M^{me} Louise Yaniri
Adjointe

Projets spéciaux

M^{me} Diane Dubord
Directrice

M^{me} Marie-Hélène LeBlanc
Adjointe

Développement des affaires et des sociétés membres

M^{me} Catherine Guhur
Vice-présidente

M^{me} Louise Brossard
Directrice

M. Xavier Paillat
Directeur

Membres affiliés

M^{me} Marguerite Saubat
Directrice

M^{me} Charline Lessieux
Adjointe

Affaires publiques et communications

M^{me} Caroline St-Jacques
Vice-présidente

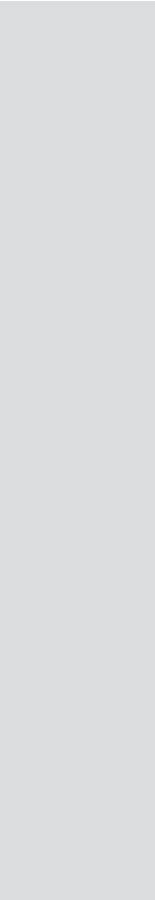
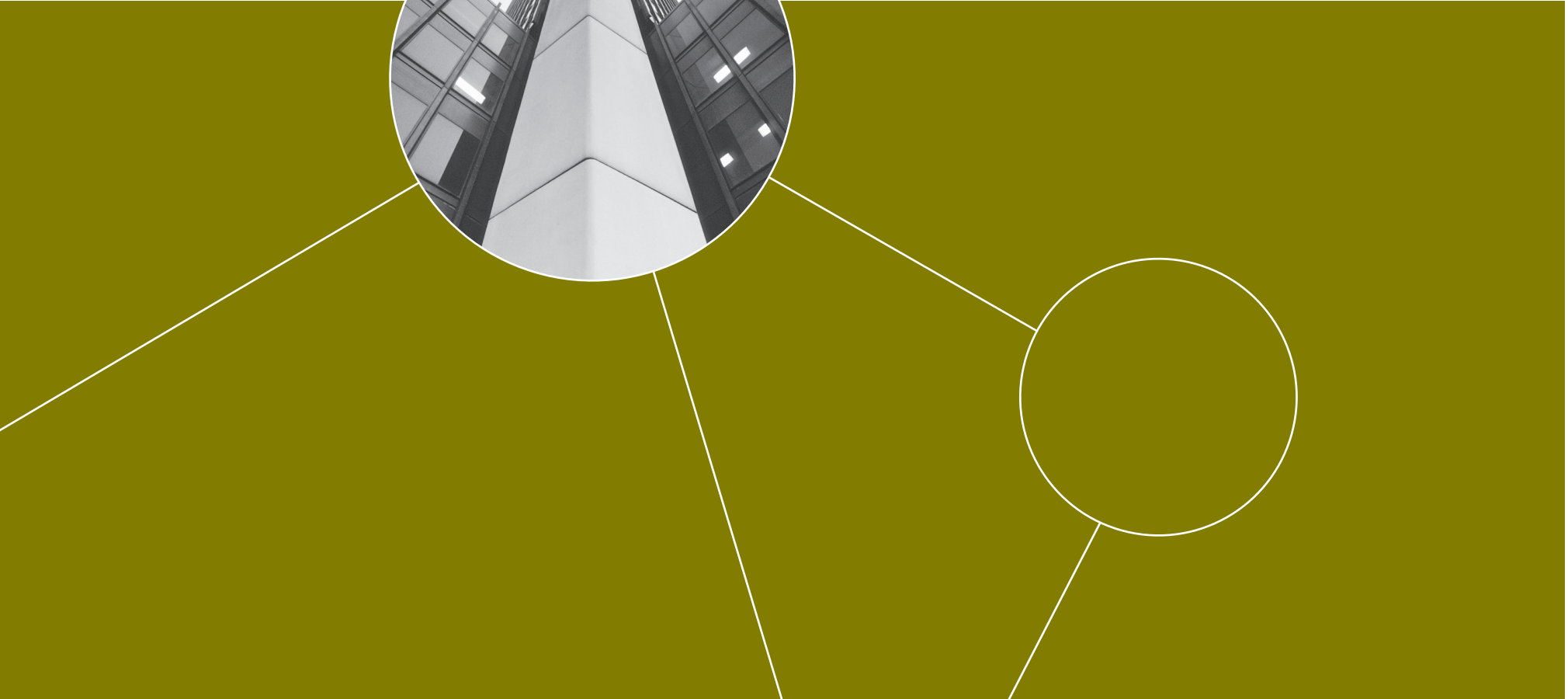
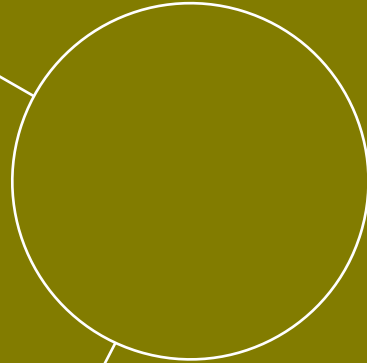
M. Jean Laneville
Économiste

M^{me} Maryse Beaumier-Robert
Coordonnatrice aux communications

Administration

M^{me} Anne-Marie Plante
Directrice

M^{me} Manon Rioux
Réceptionniste



Publications

Mémoires

- Mémoire présenté à Environnement Canada dans le cadre des consultations sur le Cadre Réglementaire sur les Émissions Atmosphériques. – Juillet 2007
- Mémoire présenté à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. – Juin 2007
- Mémoire présenté au Comité législatif chargé du projet de loi C-30, Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), la Loi sur l'efficacité énergétique et la Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles (Loi canadienne sur la qualité de l'air). – Avril 2007
- Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre des consultations sur le projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est. – Avril 2007
- Mémoire présenté au ministère des Finances du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires 2007-2008. – Février 2007
- Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre des consultations sur le projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes. – Décembre 2006
- Mémoire présenté au comité permanent des finances de la Chambre des communes dans le cadre des consultations prébudgétaires 2007. – Octobre 2006
- Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 30, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, notamment en matière de financement et d'administration. – Septembre 2006
- Mémoire présenté à la Commission de l'équité salariale dans le cadre des consultations sur la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale. – Septembre 2006

Consultez le www.fccq.ca pour obtenir la liste complète de tous les communiqués de presse et lettres ouvertes publiés par la FCCQ en 2006-2007.



Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007
Bibliothèque et Archives Canada, 2007
ISSN 1910-6637

555, boul. René-Lévesque Ouest, 19^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1B1
t. 514 844-9571 – f. 514 844-0226

fccq.ca

